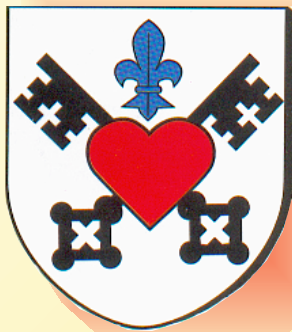


Vivre à WALDIGHOFFEN



Bulletin d'information de la Commune



Numéro 60

Novembre 2003

REPÈRES ...

Événements au fil des jours ...



➔ Le 26 août 2003 :
**Rentrée scolaire à l'école
maternelle rénovée**

Les élèves de l'école de notre village ont repris le chemin de la classe.

A l'école maternelle, ce fut la première rentrée dans les locaux rénovés.

Les parents ont fait la rentrée avec leurs enfants, ce qui leur a permis de découvrir les lieux ...

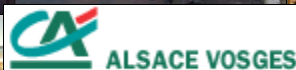


➔ Le 20 octobre 2003 :
Inauguration du Crédit Agricole

Les nouveaux bureaux du Crédit Agricole ont été inaugurés ...

Les nombreux sociétaires qui ont répondu à l'invitation ont pu apprécier la fonctionnalité et l'attractivité des nouveaux locaux.

Invité d'honneur présent, le député Jean Luc REITZER.



➔ Le 3 octobre 2003 :
Journée portes ouvertes chez Jet Plast

L'entreprise Jet Plast a convié les habitants de Waldighoffen à une journée portes ouvertes.



Les visiteurs ont pu apprécier le dynamisme de cette entreprise, premier élément du renouveau du site Lang revitalisé ...

Rédaction - Documentation - Diffusion : Mairie de WALDIGHOFFEN
Responsable de la publication : Jean-Claude SCHIELIN
Mise en page : Francine HOFF
Reprographie : ARS - France Repro 68

SOMMAIRE

A tous les habitants
de WALDIGHOFFEN
**JOYEUX NOEL et
BONNE ANNEE 2004 !**

Page 1 ▶ Sommaire

Page 2 ▶ Éditorial du Maire

Page 3 ▶ En 2004

Page 4 ▶ Conseil Municipal du 10 octobre 2003

Page 16 ▶ Conseil Municipal du 7 novembre 2003

Page 27 ▶ Histoire : 11 Novembre

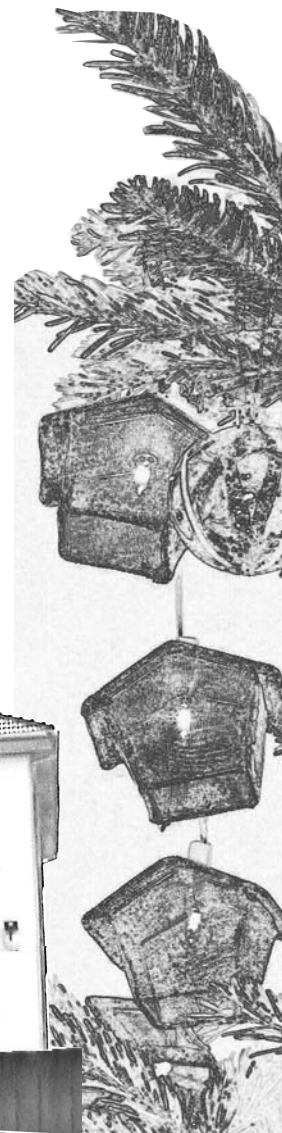
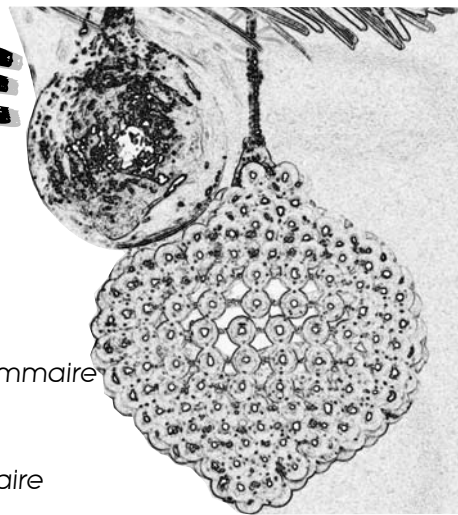
Page 28 ▶ En bref – Quelques rendez-vous

Page 29 ▶ État civil

Page 30 ▶ Attention aux cambriolages

Page 31 ▶ Téléthon

Page 32 ▶ Crèche Vivante



CE QUE JE CROIS ...



JE CROIS qu'il existe une période unique où le tout jeune enfant s'ouvre au langage.

Il n'apprend pas sa langue maternelle : il s'en

imprègne et se l'approprie.

Il est même prouvé aujourd'hui qu'il est capable, sans efforts, d'assimiler deux langues en même temps et de s'ouvrir ainsi beaucoup plus facilement à d'autres langues plus tard.

JE CROIS qu'il y a une **tranche d'âge privilégiée d'éveil**, où le jeune en train de se construire et de s'ouvrir au monde n'a pas trop de tous ses cinq sens et de tous les supports matériels et virtuels mis à sa disposition pour **découvrir et apprendre ce monde** qui lui est offert.

Regarder, écouter, toucher, ressentir au plus profond de lui-même la communication et l'intérêt affectueux de ceux qui l'entourent sont pour lui les portes obligées pour libérer cet Avenir où à travers ses talents et ses qualités de cœur, il accomplira sa vocation humaine.

JE CROIS qu'il y a une séquence de vie où le jeune rempli de soif d'absolu et rêvant de **changer la face du monde** pour l'adapter à son idéal, a besoin de s'exprimer haut et fort, entouré de la bande de ses copains et copines dans un environnement ouvert et chaleureux.

JE CROIS que nos jeunes familles ressentent le besoin d'une implication forte de la Collectivité Publique, à tous ses niveaux.

Accaparées par les contraintes de carrières professionnelles désormais trop souvent sans cœur et une légitime aspiration à une qualité de vie intime, elles apprécient le **partage d'une prise en charge physique, éducative et culturelle de leurs enfants.**

JE CROIS qu'émerge également une autre aspiration, en réaction à cet individualisme qui mine notre société, de plus en plus sans repères.

Approfondir ses talents personnels, **se rencontrer** pour un temps de loisir partagé et mutuellement enrichissant, **transmettre** son savoir faire, **découvrir ensemble**, s'inscriront de plus en plus dans nos réponses aux problèmes actuels.

JE CROIS que pour chacun vient un temps où, débarrassé des obligations et servitudes de la vie professionnelle, les jeunes retraités ont besoin d'une offre d'espaces, de moyens et de rencontres pour **reconquérir un autre usage de ce temps finalement si court** qui nous est donné, pour leur épanouissement personnel et satisfaire ainsi leur besoin d'échange et de communication.

JE CROIS que l'automne de notre vie nous amène tout naturellement à pallier le déclin de nos forces physiques par une **réorientation de nos centres d'intérêt** vers une activité plus culturelle et plus ouverte à la **transmission de l'expérience de son savoir et de ses convictions.**

JE CROIS qu'il vient un moment où la solidarité et la chaleur humaines d'une Communauté dans laquelle nous aurons inscrit notre passage, **replacent les priorités et les valeurs de vie à leur vraie place.**

JE CROIS surtout que de l'enfance jusqu'aux tous derniers moments de notre vie, nous avons besoins de sentir autour de nous, autour du Cercle étroit de la famille, **la présence d'une Communauté proche, attentive, interactive et chaleureuse.**

Gérer, assurer les services du quotidien, construire des routes et des équipements, c'est important, certes !

Mais ce qui m'apparaît essentiel pour un Elu, c'est de tout mettre en œuvre pour créer les conditions d'existence d'une véritable Communauté humaine à l'échelle de notre bassin de vie proche.

Notre grand projet autour de l'extension du groupe scolaire s'inscrit entièrement dans cette politique de base de votre équipe municipale, à travers la rénovation de nos espaces scolaires, l'enrichissement des moyens et filières d'enseignement, l'ouverture d'espaces de rencontre, de découverte, d'information et d'échanges.

Cette démarche a besoin de votre implication, à travers le bénévolat, à travers nos Associations, à travers la participation de nos enseignants, à travers tout simplement notre foi commune à déplacer des montagnes.

Votre Maire
Henri HOFF

EN 2004 ...



Nous sommes tous
des créateurs

Nous avons du
temps disponible
pour les jeunes

Je souhaiterais
faire du théâtre

La lecture me
passionne

Je souhaite
m'intégrer dans une
équipe culturelle

Si vous êtes intéressé ou
disposé à consacrer un peu ou
beaucoup de votre temps libre à de
telles activités de loisir

- pour votre motivation personnelle,
- pour partager votre passion, votre don et
savoir faire,

veuillez contacter Mme Stéphanie RIBSTEIN
en Mairie de WALDIGHOFFEN aux heures
habituelles d'ouverture.

Nous tiendrons compte de vos réponses

- ↪ pour construire avec vous notre projet
culturel
- ↪ organiser notre projet périscolaire
- ↪ aménager et organiser nos
nouveaux locaux en cours
de construction.

Nous souhaitons
exposer
régulièrement
notre savoir faire

Je serais intéressé par
des sorties groupées à
la Filature à MULHOUSE

J'ai du temps à
consacrer à un
projet culturel

Je désire m'investir
dans un club
informatique

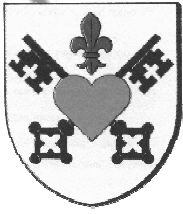
Je suis disponible
pour faire vivre un
site Internet

J'ai une autre suggestion :

Nous voulons
partager nos
passions



EN 2004 ...



REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

EN DATE DU 10 OCTOBRE 2003

Le 10 octobre 2003 à 19 h 00, le Conseil Municipal s'est réuni en Mairie, en séance ordinaire, sur convocation de Monsieur le Maire en date du 06 octobre 2003.

Etaient présents, sous la présidence de Monsieur Henri HOFF, Maire,
Messieurs Guy EGGENSPIELER, Adjoint (absent à partir du point 5), René EGLIN, Adjoint, Melle Françoise JERMANN, Adjoint, Monsieur Jean-Claude SCHIELIN, Adjoint Mme HERMANN Evelyne, Messieurs Jean-François EGLIN (présent à partir de 20h00 – point 4), Dominique BILLAND (présent à partir de 19h15 – point 2), Michel NUSSBAUMER, Fernand SCHAFFHAUSER, Etienne GRIENENBERGER, Serge CHRETIEN, Olivier HEISSLER, Raphaël KUENY.

Etaient absents : MM EGGENSPIELER Guy (à partir de 20h30, procuration à M. SCHIELIN Jean-Claude), KRICK Jean-Pierre, procuration à Monsieur le Maire.

1. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU 05 SEPTEMBRE 2003

Le procès-verbal de la réunion étant parvenu tardivement aux conseillers municipaux, son approbation est reportée à la prochaine séance.

2. DROIT DE PREEMPTION URBAIN

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, décide de ne pas exercer le droit de préemption urbain sur les parcelles suivantes :

- ▼ parcelle section 2, n° 94a, d'une contenance de 6,09 ares
 - ▼ parcelle section 2, n° 94b, d'une contenance de 0,04 ares
- maison d'habitation au 7, rue du Maréchal Joffre
appartenant à Epoux WALLISER Antoine
acquéreur : M. LAFOUX Olivier
- ▼ parcelle section 8, n° 235/114, d'une contenance de 5,73 ares
 - ▼ parcelle section 8, n° 238/113, d'une contenance de 1,95 ares
- 18, rue des Faisans
maison d'habitation au appartenant à Epoux GERSPACH Pascal
acquéreurs : Epoux VETTER Jacky
- ▼ parcelle section 3, n° 200/44, d'une contenance de 58,32 ares
- terrain non bâti rue de la Gare
appartenant à Matériaux de construction LITZLER
acquéreur : SCI La Roche

Monsieur le Maire précise que cette transaction a eu lieu suite à une intervention de sa part, consécutivement à une question de M. BILLAND Dominique lors d'une précédente réunion. Il en profite pour insister sur l'intérêt et la pertinence de tels débats.

Par ailleurs, Monsieur le Maire informe l'Assemblée qu'il a eu, très récemment, des contacts avec les personnes qui étaient intéressées par la création d'une micro-brasserie. Elles sont toujours prêtes à investir dans un tel projet. Le Maire rediscutera avec ces personnes au début du mois de novembre.

3. RAPPORT ANNUEL 2002 SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC DE L'EAU POTABLE

Conformément aux dispositions de l'article L.2224-5 du Code Général des Collectivités locales, Monsieur le Maire soumet au Conseil Municipal le rapport annuel 2002 sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable établi par la Communauté de Communes Ill et Gersbach.

Le Maire reprend les différents éléments du rapport. En ce qui concerne la Commune de Waldighoffen, il informe que le problème essentiel de l'eau est une turbidité quelque fois trop élevée (périodes de fortes pluies ou fonte des neiges). Ce problème peut être résolu en reliant la conduite AEP de la rue de Bâle ou de la rue de Willer à la conduite alimentée par l'eau de la plaine du Rhin reliant STEINSOULTZ à GRENTZINGEN.

Le Maire rappelle que, selon le décret de 2001, le distributeur d'eau devra garantir la pression et la qualité de l'eau tout en évaluant les risques potentiels. L'adjonction supplémentaire de chlore fait suite au plan vigipirate toujours en vigueur.

M. KUENY Raphaël fait référence aux problèmes de la Commune de VIEUX-FERRETTE en ce qui concerne la présence de constructions dans la zone de captage des eaux, et demande si WALDIGHOFFEN connaît les mêmes soucis. Le Maire précise que dans notre Commune, il s'agit uniquement de terrains agricoles. Par ailleurs, la Communauté de Communes Ill et Gersbach a entamé des discussions avec les agriculteurs exploitant des terres dans les périmètres de captages de GRENTZINGEN, ROPPENTZWILLER, STEINSOULTZ et WERENTZHOUSE, pour rechercher les moyens pour abaisser les taux excessifs de pesticides : friche, sens de labour, rotation de culture, etc.... Monsieur le Maire souhaite pouvoir garder les différentes sources communales autant que possible.

En ce qui concerne la qualité de l'eau, 9 analyses ont été effectuées en 2002, toutes étant conformes aux normes. Le taux d'atrazine est en baisse, par contre le taux des produits dérivés augmente.

M. KUENY Raphaël demande où en est le projet de construction de la station d'épuration. Le Maire lui répond que des nouveaux contacts ont été pris depuis que les futurs fuseaux routiers du secteur de HIRSINGUE ont été définis plus précisément. Ces derniers ne traversent pas le secteur pressenti pour l'implantation de la station d'épuration.

Le Maire relève également que la Communauté de Communes Ill et Gersbach assume entièrement l'acquisition et l'entretien des poteaux d'incendie ainsi que des extensions des réseaux, ce qui n'est pas le cas dans les autres Communautés de Communes et les Syndicats Intercommunaux où ces charges incombent aux Communes membres.

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- PREND ACTE des indications techniques et financières.**
- PREND ACTE des travaux réalisés**
- APPROUVE le rapport 2002 sur le prix et la qualité de l'eau potable.**

Arrivée de M. EGLIN Jean-François.

4. RAPPORT ANNUEL 2002 SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC D'ELIMINATION DES DECHETS

Conformément aux dispositions de l'article L.2224-5 du Code Général des Collectivités territoriales, Monsieur le Maire soumet au Conseil Municipal le rapport annuel 2002 sur le prix et la qualité du Service Public d'élimination des déchets établi par la Communauté de Communes Ill et Gersbach.

Le Maire reprend les différents types de collectes séparatives proposés par la Communauté de Communes et leur tonnage. Il souligne notamment les problèmes rencontrés avec la collecte d'huiles végétales dont le traitement est difficile à cause des mélanges avec l'eau de pluie sur les lieux de collecte ainsi que des mélanges avec les huiles de vidange.

En ce qui concerne la collecte des déchets encombrants, il note une baisse de tonnage pour les Communes de STEINSOULTZ-WALDIGHOFFEN. Il relève également le tonnage important de la Commune de GRENTZINGEN du fait que le conteneur est placé dans un espace non clôturé et non contrôlé en permanence : beaucoup d'habitants des Communes avoisinantes peuvent y déposer leurs déchets. Le Président de la Communauté de Communes demande que chaque Commune clôture son site de dépôt.

M. NUSSBAUMER Michel se renseigne si les habitants des autres Communes de la Communauté de Communes Ill et Gersbach peuvent déposer leurs *déchets verts* dans notre benne. Le Maire répond par l'affirmative. Il est constaté que des déchets sont déposés à côté de la benne même si celle-ci n'est pas pleine. Le Maire rappelle que ce problème sera résolu lorsque les travaux d'aménagement du quai de déchargement seront achevés.

M. NUSSBAUMER Michel, puis d'autres Conseillers, relèvent également un problème de tri des déchets par la population et par les ripeurs qui ne séparent pas les deux types de déchets et les mettent dans le même compartiment du camion de ramassage. Le Maire explique que la benne possède deux compartiments, un pour les déchets ménagers et un pour le plastique ou le carton. Il arrive que ce dernier soit plein bien avant la première. Tous les déchets sont alors versés dans le compartiment à déchets ménagers pour éviter des transports avec une benne à moitié pleine. Par ailleurs, le Maire informe les Conseillers que la Communauté de Communes Ill et Gersbach va procéder prochainement à l'ouverture des plis du nouveau marché de ramassage des ordures ménagères, et il craint une augmentation de la redevance.

Il indique également que la Communauté de Communes étudie des projets de ramassage par « levée - ou pesée – embarquée » ou (choix d'une taille de bac et paiement selon cette taille ou le poids, que le bac soit rempli ou non). Ce projet ne se concrétisera pas avant 2005.

M. SCHIELIN Jean-Claude fait remarquer que beaucoup de personnes étrangères à la Commune déposent des sacs poubelles près du conteneur à déchets de la résidence de l'III (rue de l'III). En fait, ce conteneur devrait se trouver dans un local à l'intérieur du bâtiment.

Le Maire indique les problèmes liés au transport des déchets jusqu'au lieu de traitement à BOUROGNE :

- ▼ Actuellement, les 3 personnes ramassant les poubelles se déplacent sur le lieu de traitement ; par ailleurs, ils ne peuvent travailler plus de 10 heures par jour et 35 heures par semaine, ce qui pose des problèmes de rotation. Pour éviter au maximum les trajets, il faudrait soit revoir la taille des conteneurs, soit mieux compacter, soit prévoir un transfert par conteneurs transportés par groupes de 2 sur camions distincts.
- ▼ Il existe des procédés de ramassage avec 2 personnes, avec un système de relevage hydraulique.
- ▼ Un nouveau système a été créé et permet à une seule personne, le chauffeur de véhicule, de ramasser les bacs à l'aide d'un bras mécanique.
- ▼ Monsieur le Maire émet aussi la possibilité d'un système de ramassage qui permet l'enlèvement des ordures uniquement des contribuables ayant payé leur redevance.

M. BILLAND Dominique demande s'il n'était pas possible de contacter les nouveaux habitants pour leur remettre spontanément les bacs « plastiques » et « cartons ». Le Maire lui répond que cela est possible uniquement si les nouveaux habitants viennent signaler leur arrivée à la Mairie, ce qui n'est pas toujours le cas.

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- PREND ACTE des indicateurs techniques et financiers.**
- CONSTATE l'évolution en matière de déchets tant au niveau des matériaux qu'au niveau des quantités collectives.**
- APPROUVE le rapport 2002 sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets.**

Départ de M. EGGENSPIELER Guy à 20h30.

5. COMMUNAUTE DE COMMUNES ILL ET GERSBACH : CREATION D'UN MULTIACCUEIL

Monsieur le Maire revient sur ce point qui a déjà fait l'objet d'un exposé dans le cadre de la discussion sur la politique culturelle et associative de la Commune qui a eu lieu lors de la séance du 06 juin 2003 (point 2.1).

Il rappelle les raisons pour lesquelles il a proposé de ne pas présenter la candidature de WALDIGHOFFEN pour un tel équipement :

- * répartition équilibrée des infrastructures sur l'ensemble du territoire ;
- * satisfaction apportée à la demande de garde sur WALDIGHOFFEN par un réseau dense d'aides maternelles à domicile.

Il rappelle également que lors d'une enquête en 1992, beaucoup de gardiennes agréées craignaient de perdre la garde des enfants.

Cependant, M. HOFF insiste sur l'importance toute particulière qu'il attache à la nécessité d'un développement fort de l'accompagnement périscolaire, en particulier à WALDIGHOFFEN où il devra être axé sur les nouveaux équipements en cours de construction et d'installation dans le cadre de l'extension du groupe scolaire.

En tout état de cause, le Conseil de Communauté d'III et Gersbach déterminera le 16 octobre prochain quel sera le lieu d'implantation du futur Centre Multiaccueil, première pierre tangible de la politique « Petite Enfance » de notre Communauté de Communes.

5 candidatures ont été déposées : DURMENACH, MUESPACH LE HAUT, ROPPENTZWILLER, STEINSOULTZ et WERENTZHOUSE.

A noter que ROPPENTZWILLER inclut dans son projet un volet « personnes âgées » et un volet « handicapés » en option : accueil de jour.

La discussion est ensuite ouverte sur la position du Conseil Municipal.

M. CHRETIEN Serge souligne qu'il y a complémentarité entre les deux options. En effet, beaucoup de parents souhaitent faire garder leurs enfants au domicile d'une gardienne : ils veulent couper du scolaire pour retrouver un aspect de relation familiale qu'ils ne trouveront pas dans une structure périscolaire. Mais chaque parent peut choisir son mode de garde et le périscolaire ne représente pas une concurrence pour les gardiennes agréées.

M. EGLIN René fait remarquer que les parents cherchent la meilleure solution pour leur enfant mais ils recherchent surtout leur propre confort au moindre coût.

M. SCHIELIN Jean-Claude signale que beaucoup d'autres régions de France sont bien plus pourvues en cantine scolaire pour les écoles primaires.

6. CONSTRUCTION D'UN NOUVEAU CENTRE DE SECOURS

Comme annoncé le 05 septembre dernier, Monsieur le Maire et Monsieur GRIENENBERGER, Chef du Centre de Secours, ont participé à la réunion de concertation du 08 septembre 2003 au siège du CASDIS à COLMAR.

Les représentants du CASDIS ont confirmé à nos représentants les conditions déjà annoncées lors de la réunion du 5 septembre, pour que l'option « WALDIGHOFFEN » reste prioritaire :

- ⇒ Cession à titre gratuit du terrain d'assise dont la surface nécessaire est cependant réduite à 30 ares. La forme peut être adaptée mais peut présenter une forme rectangulaire compatible avec le projet, par exemple : 60 x 50 m ou 70 x 45 mètres.
- ⇒ La viabilisation du terrain aux frais de la Commune.
- ⇒ La participation financière de la Commune sous forme de fonds de concours en cas de souhait d'embellissement portant sur l'architecture et sur l'aménagement du cadre extérieur.
- ⇒ Le rachat des locaux cédés gratuitement en 2000 par la Commune à la valeur d'estimation du Domaine.

Le coût du projet tel que prévu est estimé à 1.350.000,00 € HT. Sa réalisation est programmée pour 2005-2006.

Le Maire termine son exposé en informant que, sur la base de la discussion informelle dans le cadre de la réunion du 05 septembre, il a adressé une lettre d'accord de principe dès le 09 septembre 2003 – sous réserve d'accord ultérieur de l'Assemblée, pour éclairer le Conseil d'Administration du CASDIS qui avait inscrit ce point à l'ordre du jour de sa réunion du 15 septembre.

La décision positive du Conseil d'Administration a été largement commentée récemment dans la presse locale (DNA du 04.10.2003).

Monsieur le Maire propose ensuite de passer à la discussion des conditions fixées point par point :

▼ Cession gratuite du terrain : cette condition est acceptée à l'unanimité.

▼ Viabilisation du terrain :

Monsieur le Maire rappelle que quel que soit l'emplacement exact du terrain cédé dans le secteur concerné, la viabilisation est déjà largement entamée :

- La rue de l'Artisanat vient d'être aménagée entièrement et l'extension empierrée jusqu'au bout de la zone artisanale.

- Les réseaux AEP et Assainissement sont également posés jusqu'au bout de la zone artisanale.
- Les autres réseaux existent en souterrain jusqu'au bout de la rue aménagée.

Par ailleurs, le projet concomitant de Centre commercial justifiera pleinement l'équipement complémentaire de ce secteur.

Cette condition est acceptée à l'unanimité.

▼ Fonds de concours :

Le projet annoncé sera de bonne facture architecturale et il n'y a pas lieu d'envisager à priori une telle intervention.

▼ « Rachat » des locaux cédés :

M. le Maire affirme d'emblée son engagement « politique » pour la construction rapide de cet équipement structurant, d'une part en réponse au dévouement de nos Sapeurs Pompiers confrontés aux difficultés de fonctionnement liés à la vétusté et l'inadaptation des locaux actuels, d'autre part pour affirmer notre rôle de bourg centre situé au centre du Haut-Sundgau.

Il fait remarquer que le projet se base sur la desserte du périmètre d'intervention actuel mais également sur un appui logistique beaucoup plus large grâce à des équipements spécifiques au profit des Centres de HIRSINGUE, OLTINGUE et SEPPOIS LE BAS.

M. HOFF ouvre ensuite la discussion en insistant cependant sur les éléments d'appréciations complémentaires suivants :

- Nous sommes dans le cadre d'une gestion d'argent public. Il y a donc lieu de vérifier scrupuleusement le respect de la légalité d'une telle clause, compte tenu de la cession gratuite préalable des mêmes locaux au CASDIS par la Commune, compte tenu également qu'aucune intervention d'amélioration financée par le CASDIS n'est intervenue entre 2001 et ce jour.
- Dans d'autres Centres de Secours, le CASDIS a assumé les emprunts communaux en cours portant sur les investissements liés aux bâtiments cédés.
- En ce qui nous concerne, aucune charge de cette nature n'a été transférée, le bâtiment étant libre de tout amortissement.
- L'implication de la Communauté de Communes Ill et Gersbach dans le cadre du transfert de compétences correspondant.
- La perception de nos habitants quant à l'exécution d'une telle clause à première vue exorbitante du droit commun.

M. GRIENENBERGER Etienne précise que BURNHAUPT LE BAS est prioritaire pour la construction d'un nouveau Centre de Secours, WALDIGHOFFEN se trouvant en seconde place. M. SCHIELIN Jean-Claude propose de se concerter avec cette Commune de BURNHAUPT LE BAS, et d'avoir une démarche commune. M. HOFF informe sur les entretiens téléphoniques qu'il a déjà eus avec Mme BITCHE, Maire de BURNHAUPT LE BAS, et le souhait des deux parties d'une bonne concertation.

En tout état de cause, M. le Maire propose de consulter rapidement le Service des Domaines, de manière à disposer de l'ensemble des éléments d'appréciation.

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- APPROUVE la construction d'un nouveau Centre de Secours à WALDIGHOFFEN.**
- EXPRIME sa volonté politique forte de réalisation de ce projet et donc de satisfaire aux conditions nécessaires.**
- DONNE son accord de principe pour une cession gratuite du terrain nécessaire sur la base de 30 ares à configuration géométrique adaptée au projet.**
- DONNE son accord de principe pour la réalisation des viabilités extérieures nécessaires.**
- ENREGISTRE avec satisfaction la volonté du CASDIS d'élaborer le projet en concertation étroite avec la Commune et se prononce ouvert à l'éventualité d'une participation par fonds de concours en cas d'intérêts communs qui pourraient apparaître dans l'avancement du projet.**
- DONNE son accord de principe pour une rétrocession juste et juridiquement établie des bâtiments actuellement occupés par le Centre de Secours.**

- ☒ **CHARGE le Maire de solliciter le Service des Domaines pour une estimation de la valeur des locaux concernés par la rétrocession, en concertation avec le CASDIS.**
- ☒ **CHARGE le Maire de solliciter une étude juridique approfondie sur le principe et la valeur du coût de rétrocession, en concertation étroite avec le CASDIS.**
- ☒ **CHARGE le Maire de solliciter une étude juridique sur le partage des compétences et donc des charges financières entre la Commune et la Communauté de Communes III et Gersbach.**
- ☒ **CHARGE le Maire d'une information la plus transparente auprès des habitants de WALDIGHOFFEN de manière à leur apporter tout élément de nature à faire comprendre la décision du Conseil.**
- ☒ **CHARGE le Maire d'une concertation avec les autres Communes concernées par la construction d'un nouveau Centre, en coordination avec le CASDIS chaque fois que cela est nécessaire.**
- ☒ **CHARGE le Maire d'informer systématiquement les Conseillers Généraux concernés par le territoire couvert : MM DEMUTH et DIRRIG.**

7. DOSSIER COLLEGE

Monsieur le Maire informe qu'il a été invité à une réunion de concertation organisée à MULHOUSE le 24 septembre 2003.

Y participaient : les représentants du Département dont M. GOERG, Président du Conseil Général, et les Conseillers Généraux de la Commission et des sites pressentis, de l'Education Nationale dont M. HEMEZ, Inspecteur d'Académie, les représentants de la Préfecture, les représentants des Communes concernés (BARTENHEIM, BURNHAUPT LE HAUT, HIRTZBACH, JETTINGEN, SIERENTZ et WALDIGHOFFEN), ainsi que les représentants des structures intercommunales correspondants.

M. HOFF absent s'est fait représenter par M. René EGLIN, Adjoint.

Les compte-rendus de cette réunion tels qu'ils ressortent des titres-annonces de la presse locale sont totalement contradictoires. A la lumière des informations reçues, il apparaît à Monsieur le Maire que seul l'article des DNA reflète les discussions réelles tenues lors de cette réunion.

Monsieur le Maire propose à M. EGLIN René d'en faire le commentaire circonstancié en tant qu'acteur de cet événement.

M. EGLIN René indique au préalable qu'entre le moment où le Conseil Général fixe le lieu d'implantation d'un collège et la première rentrée des classes, il y a 6 années qui s'écouleront.

Il informe que les chiffres détenus par les services de l'ADAUHR ne sont pas justes car, en fait, ils n'ont pas accès aux statistiques de l'INSEE. Ils se basent uniquement sur les chiffres transmis par l'Académie du Haut-Rhin.

M. EGLIN souligne par ailleurs que la Commune de BARTENHEIM n'était pas candidate pour l'implantation d'un collège. Il estime qu'il y a eu une erreur d'estimation prospective.

Il est ressorti des discussions que le principe d'un collège à BURNHAUPT est retenu. Un autre collège peut être pressenti dans la région frontalière et, peut-être, un troisième dans le Sundgau.

Le Conseil Général et l'ADAUHR sont prêts à rencontrer les candidats. Actuellement, rien n'est perdu pour la Commune de WALDIGHOFFEN.

M. EGLIN René conclut en réaffirmant que les compte-rendus de la presse ne reflètent pas le débat qui avait eu lieu lors de cette rencontre. Il informe également qu'aucune décision ne sera prise avant la prochaine réélection des conseillers généraux.

Monsieur HOFF fait ensuite part de plusieurs contacts qu'il a eus depuis lors et qui lui permettent de conclure que la partie est loin d'être perdue à condition de faire valoir nos atouts tout à fait remarquables, à savoir :

- ✓ L'évolution démographique sur notre territoire, confirmée par des preuves irréfutables.

Cette évolution n'a manifestement pas été prise en compte dans l'étude, base de la réflexion menée jusqu'à présent, malgré nos multiples interventions.

Monsieur le Maire a grand espoir qu'elle le sera désormais ce qui permettra d'éviter une nouvelle erreur d'estimation flagrante comme naguère pour ILLFURTH.

- ✓ Le succès de la filière bilingue créée à WALDIGHOFFEN qui représente pratiquement la moitié de nos effectifs dans les niveaux concernés.
- ✓ La situation géographique de notre Commune placée de façon idéale au milieu des centres bilingues existant dans le Sundgau supérieur : WILLER – FRANKEN – OLTINGUE – WINKEL – SEPPOIS LE BAS – WALDIGHOFFEN, pour l'organisation d'une poursuite cohérente de la filière bilingue au niveau du Collège.
- ✓ Les équipements culturels tout à fait exceptionnels créés à WALDIGHOFFEN notamment grâce au projet d'extension du groupe scolaire.
- ✓ Les équipements sportifs existants
- ✓ L'environnement social, sanitaire et l'attractivité commerciale
- ✓ Le caractère de bourg centre de WALDIGHOFFEN, siège de la Communauté de Communes Ill et Gersbach.

8. PROJET SUPER U – WELDOM

Monsieur le Maire informe que le dossier a été déposé pour présentation à la CDEC (Commission Départementale d'Équipement Commercial).

Il rend compte de l'évolution du projet notamment de l'implication de plus en plus forte de commerçants locaux et de l'enrichissement de l'offre par de nouveaux créneaux intéressants pour nos concitoyens locaux.

Il déplore par contre le blocage systématique d'un commerçant au nom de la défense d'un intérêt à son sens mal compris, compte tenu des diverses propositions avantageuses pouvant être proposées pour répondre au défi posé.

9. TRAVAUX

9.1. Aménagement de la RD 9bis

Le Maire informe qu'une réunion s'est tenue avec la DDE. Les différents éléments prévus pour l'aménagement sont, en principe, retenus, soit : largeur de la voie à 6,5 mètres, élargissement du trottoir, emplacements de parking alternés sur chaque côté de la chaussée. L'accès sera facilité vers le bâtiment communal et Ecomarché.

Des demandes ont été effectuées auprès du Département pour que soient réalisés des carottages destinés à vérifier la qualité de la structure actuelle.

Les travaux pourront être réalisés dès 2004. Le Maire n'ayant pas d'information supplémentaire il reprendra ce point lors d'une prochaine séance.

9.2. Aménagement de la RD 463

Le Maire remet ce point à une séance ultérieure, les informations ne lui étant pas parvenues.

9.3. Aménagement du Groupe Scolaire : avenant n°1 au marché HEINIS – lot 11 : chauffage-ventilation

<i>Rappel des délibérations</i>		
<i>Date</i>	<i>point</i>	<i>objet</i>
05.09.2003	4.11	Avenant n°1 au marché HEINIS – lot n°11 : chauffage, ventilation

Monsieur le Maire informe l'Assemblée qu'il a reçu des informations concernant l'avenant n°1 au marché HEINIS, mais elles ne portent pas sur les détails demandés. Il propose de prendre contact avec un avocat conseil. Le

Maire déplore les problèmes toujours liés au suivi de ce chantier malgré les contacts et réunions successives. Il n'exclut pas le recours à un conseil juridique.

M. GRIENENBERGER Etienne demande si le problème de la toiture est réglé. Monsieur le maire répond que les tuiles défectueuses ont été changées. Un changement éventuel de la charpente devra faire l'objet d'une tranche ultérieure.

Ce point est donc remis à une séance ultérieure.

9.4. Location de locaux préfabriqués : proposition TOUAX

Monsieur le Maire présente une proposition de l'entreprise TOUAX relative à la mise en place d'un local préfabriqué pour l'accueil de la 4^{ème} classe primaire. Les transports, le grutage et le montage s'élèvent à 900 €

LE CONSEIL MUNICIPAL après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- APPROUVE la proposition de la société TOUAX d'un montant de 900 € pour la mise en place d'une salle de classe provisoire.**

9.5. Mise en sécurité du bureau de poste

Monsieur le Maire donne connaissance de la lettre de la Direction de la Poste, et du rapport de contrôle technique relatif à la mise en sécurité du bureau de poste local.

Il précise à l'assemblée que les travaux de mise en sécurité, pour répondre aux dispositions légales concernant la prévention des risques contre l'incendie et de panique incombent au propriétaire, en l'occurrence l'isolement par rapport à l'habitation. La porte en bois ordinaire donnant dans la cage d'escalier des communs devra donc être remplacée par une porte de type coupe-feu – ½ h avec ferme porte. La Poste prend à sa charge la réalisation des travaux de mise en conformité des installations électriques ainsi que les frais de visite finale.

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- APPROUVE les travaux de mise en sécurité du bureau de Poste.**
- CHARGE le Maire de demander des devis pour le remplacement de la porte en bois.**

10. ASSISTANCE TECHNIQUE DE L'ETAT AU TITRE DE LA SOLIDARITE ET DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

Monsieur le Maire propose de conclure une convention d'assistance technique de l'Etat lors des entretiens et réparation de voirie. Cette convention est valable un an et renouvelable deux fois. Le prix des interventions sera discuté selon les missions.

Vu la loi M.U.R.C.E.F. n°2001-1168 du 11 décembre 2001-III (mesures urgentes de réformes à caractère économique et financier), article 7-1, en application de la loi d'orientation n°92-125 du 6 février 1992 modifiée, relative à l'administration territoriale de la République,

Vu le décret n°2002-1209 du 27 septembre 2002 relatif à l'assistance technique fournie par les services de l'Etat au bénéfice des Communes et de leurs groupements et pris pour l'application du III de l'article 1^{er} de la loi du 11 décembre 2001 portant mesures urgentes de réformes à caractère économique et financier – NOR : EQU0200138D – (J.O. du 29 septembre 2002),

Vu l'arrêté du 27 septembre 2002 relatif à la rémunération de l'assistance technique fournie par l'Etat aux Commune et à leurs groupements au titre de la solidarité et de l'aménagement du territoire – NOR : EWUU0201848A,

Où l'exposé du Maire concernant la convention fixant les modalités de mise en œuvre des missions de base et complémentaires contenues dans l'ATESAT,

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- DEMANDE à bénéficier de l'Assistance Technique fournie par l'Etat aux collectivités pour des raisons de Solidarité et d'Aménagement du Territoire (ATESAT).**

- AUTORISE Monsieur le Maire**
 - à approuver le contenu, les modalités de mise en œuvre, le coût, et les responsabilités respectives qui découlent du projet de convention,
 - à prendre toutes décisions concernant le règlement de la présente mission dans la limite des crédits inscrits au budget,
 - à signer la convention.

11. INDEMNITE DU CONSEIL ET DE BUDGET 2003

<u>Rappel des délibérations</u>		
<u>Date</u>	<u>point</u>	<u>objet</u>
16.05.2003	3.4	Indemnités des receveurs

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- DECIDE de modifier l'article b) de la délibération du Conseil Municipal du 16 mai 2003 comme suit :**
 - L'indemnité pour confection des documents budgétaires d'un montant annuel de 45,73 € sera versée en totalité à Monsieur Alain BRAUNE, intérimaire, pour l'exercice 2003.
 - Monsieur Alexis MARGRAFF, receveur, en poste depuis le 1^{er} avril 2003, bénéficiera de l'indemnité annuelle de 45,73 € à compter de l'exercice 2004.

12. LOGEMENT COMMUNAL

12.1. Logement 4, rue des Ecoles – bail pour Mme GROSHEITSCH Rosa

<u>Rappel des délibérations</u>		
<u>Date</u>	<u>point</u>	<u>objet</u>
16.06.2003	7.10	Logement communal 4 rue des Ecoles – rez de chaussée

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

Se référant à la délibération du 16 juin 2003,

- FIXE la date d'effet de la location au 1^{er} octobre 2003**

12.2. Remboursement de frais

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que les précédents locataires, en l'occurrence M. et Mme GATTO – BRAND, ont proposé à la Commune le rachat de la cuisine installée au prix de 381 €.

Ils sollicitent également le remboursement d'un revêtement de sol posé en 1998, pour la moitié de son prix d'achat, soit 198 €, ainsi que la prise en charge de la dernière facture de fuel d'un montant de 107,28 €.

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- DECIDE de racheter à M et Mme GATTO-BRAND la cuisine installée pour le montant de 381,00 €.**
- EST DEFAVORABLE au remboursement de 198 € relatif au revêtement de sols posé en 1998.**
- DEMANDE que des renseignements complémentaires soit fournis en ce qui concerne le remboursement de la facture du fuel.**

13. REDEVANCES OCCUPATION DOMAINE PUBLIC

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il y a lieu de fixer la redevance à verser par EDF pour l'occupation du domaine public communal.

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- FIXE la redevance annuelle d'occupation du domaine public à verser par EDF au titre de l'exercice 2003 à 155,77 €.**

14. SUBVENTIONS COMMUNALES

Monsieur le Maire soumet la demande de subvention de l'association DELTA REVIE qui gère le réseau de téléalarme facilitant le maintien à leur domicile des personnes âgées, handicapées, malade et/ou isolées. Trois personnes de la Commune bénéficient actuellement de cette prestation.

Le CONSEIL MUNICIPAL, après délibération, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- DECIDE d'accorder à l'association DELTA REVIE, une subvention de 70 €, qui sera versé sur le compte n° 10278-03008-00011006445 ouvert auprès de la CMDP SAINT-JOSEPH au nom de l'association. Ce montant sera prélevé du compte 6574 du budget 2003.**

15. LOCATION A LA SOCIETE A.S.I.

Monsieur le Maire exprime d'emblée son mécontentement quant à la gestion tout à fait anormale de ce dossier. Responsable de l'Equipe Municipale et des moyens humains à sa disposition, il accepte d'en assumer pleinement la responsabilité. Cet exemple illustre les nécessités de réformes de notre fonctionnement pour répondre à une activité dépassant largement la normalité pour une Commune de notre taille.

M. le Maire déplore tout d'abord l'absence complète d'alerte dans le cas de tels dysfonctionnements. Puis les relances successives s'enlisent avant de disparaître sous les contraintes nombreuses et diverses du quotidien.

M. le Maire souhaite s'appuyer sur cet exemple qu'il conviendra de décortiquer pour parer au problème posé et opérer les restructurations nécessaires. Il n'exclut pas de proposer une démarche « qualité » explicitant nos points faibles et nos atouts et permettant une organisation du travail et une adaptation de nos moyens à nos besoins réels de bourg-centre.

Monsieur le Maire précise aux Conseillers le problème A.S.I. : absence de paiements, signature du 2^{ème} contrat par l'intéressé toujours pas acquise alors qu'il continue à profiter des locaux communaux.

Il demande au Conseil Municipal l'autorisation de défendre les intérêts de la Commune dans cette affaire, à deux niveaux :

- ✓ règlement des arriérés de paiements
- ✓ expulsion dans les meilleurs délais du locataire
- ✓ action judiciaire en cas de besoin

16. FORET COMMUNALE

16.1. Programme des travaux d'exploitation – Etat de prévision des coupes

Monsieur le Maire présente à l'Assemblée le programme des travaux et les prévisions de coupe dans la forêt communale pour l'année 2003.

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- APPROUVE les programmes de travaux (exploitation et travaux patrimoniaux) présenté par l'OFFICE NATIONAL DES FORETS en FORET COMMUNALE DE WALDIGHOFFEN pour l'exercice 2004.**
- APPROUVE l'état prévisionnel des coupes, chablis et bois non façonnés, pour un montant prévisionnel de recettes brutes hors taxes s'élevant à 4.100 € pour un volume de 149,1 m³.**
- DELEGUE le Maire pour les signer et pour approuver par la voie de conventions ou de devis sa réalisation dans la limite des moyens ouverts par le Conseil Municipal.**
- VOTE les crédits correspondants à ces programmes :**
 - **3.076 € HT (3.210,28 € TTC) pour les travaux d'exploitation dont :**

- 0 € TTC de travaux d'investissement
- 3.210,28 € TTC de travaux d'entretien.

17. ASSURANCE PROTECTION DES ELUS

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la CIADE propose une assurance « Indemnités contractuelles » destinée à couvrir les accidents dont pourraient être victime les élus au cours de leur mandat (accidents de la circulation, agression, etc....)

La cotisation totale annuelle par élu est de 20 €. Les garanties proposées sont les suivantes :

- en cas de décès : un capital de 30.490 €
- en cas d'incapacité permanente totale : un capital de 60.980 €
- en cas d'incapacité temporaire : une indemnité journalière de 31 € durant 1 an
- en cas de frais médicaux : jusqu'à concurrence de 1.524,09 €

Ces capitaux sont cumulables avec ceux relevant d'un contrat souscrit de même nature (assurance des bénévoles, garantie du conducteur)

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- APPROUVE la souscription d'un contrat « Indemnités contractuelles », aux conditions proposées.**
- AUTORISE le Maire à signer le contrat à intervenir.**

18. REMUNERATION DE L'ATSEM

<i>Rappel des délibérations</i>		
<i>Date</i>	<i>point</i>	<i>objet</i>
05.09.2003	8.1.	Création d'un poste permanent d'ATSEM

Monsieur le Maire informe l'assemblée de la tenue d'une réunion à l'école pour redéfinir et adapter les horaires de nettoyage des locaux et d'accueil des enfants.

Il propose de fixer la rémunération de l'agent dont le poste a été créé lors de la réunion précédente.

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

Se référant à la délibération du 5 septembre 2003 portant création d'un poste d'ATSEM à temps non complet (82,15% du traitement à temps plein),

- DECIDE que la rémunération de l'ATSEM sera calculée sur la base du barème applicable au grade, soit 1^{er} échelon de l'échelle indiciaire III – indice brut / majoré 251/263.**
- AUTORISE l'agent à effectuer des heures complémentaires supplémentaires pour assurer l'accueil des enfants à partir de 7 h 30.**

19. POSTE : CONTRAT FLAMME-ANNONCE

<i>Rappel des délibérations</i>		
<i>Date</i>	<i>point</i>	<i>objet</i>
11.07.2003	14.2.	Renouvellement contrat flamme-annonce de la Poste

Le Maire rappelle la décision de maintien de la flamme – annonce actuelle du bureau de poste de WALDIGHOFFEN. Cependant, contrairement à ce que la Poste avait annoncé, le contrat actuel n'est pas venu à échéance mais court jusqu'en mai 2004. Le Maire propose de maintenir néanmoins la flamme-annonce jusqu'à la prochaine échéance du contrat en 2006.

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- DECIDE de maintenir la flamme-annonce actuelle du 23.05.2004 au 23.05.2006, le coût s'élevant à 453,06 €**

AUTORISE le Maire à signer le contrat.

20. DIVERS

▲ Section Maternelle du groupe scolaire : Monsieur le Maire transmet aux conseillers municipaux l'invitation pour l'inauguration de la Section Maternelle, le 30 octobre prochain. Y participeront également les Elus et la Direction de l'Ecole de BINZEN.

▲ Formation des élus : une formation sur le thème « les modes de gestion des collectivités locales » aura lieu le 08.11.2003 à Ribeauvillé. Les inscriptions peuvent être faites en Mairie.

▲ Appartement 4, rue des Ecoles – 1^{er} étage – locataire : DOS SANTOS : vu la vétusté des fenêtres, elles doivent être changées très rapidement. D'autres fenêtres du bâtiment ont déjà été changées. Le Maire propose de demander des devis.

Le Conseil Municipal émet, à l'unanimité, un avis favorable de principe au remplacement des fenêtres du logement occupé par M. DOS SANTOS.

▲ Ecole : une initiation musicale est proposée au profit des élèves, 2h par semaine pendant 6 mois. Le coût s'élèverait à 130 € par heure, hors charges.

Le Conseil Municipal émet, à l'unanimité, un avis favorable de principe. Monsieur le Maire communiquera les frais exacts lors de la prochaine séance pour décision.

▲ M. KUENY Raphaël a relevé un article dans la presse mentionnant « Communauté de Communes de WALDIGHOFFEN », qui n'existe pas. Il trouve que la Communauté de Communes III et Gersbach est un ensemble et que le nom exact doit être mentionné.

▲ Pupitre – sonorisation : M. GRIENENBERGER Etienne informe l'assemblée qu'il existe sur le marché un pupitre avec une sonorisation et une batterie incorporées. Le tout est facilement transportable. Il a demandé une documentation qu'il présentera ultérieurement. Le Maire propose d'en reparler lors d'une prochaine réunion en insistant sur l'opportunité d'une telle acquisition. L'Assemblée y est unanimement favorable.

▲ Panneau d'affichage : M. HEISSLER Olivier rappelle qu'il faut fixer une grille de protection sur le panneau d'affichage électronique de la salle polyvalente.

▲ Enrobé : M. HEISSLER Olivier soulève le problème de l'enrobé dans la rue de Willer. Monsieur le Maire indique que M. EGLIN Jean-François lui a déjà rappelé ce point et qu'il prendra les contacts pour une réfection rapide. M. GRIENENBERGER Etienne rappelle qu'il y a un problème identique dans la rue de Bâle.

▲ Stationnement : M. BILLAND Dominique soulève le problème du stationnement devant le restaurant KEBAB, et rappelle qu'il était prévu de mettre en place des poteaux.

▲ Débroussaillage : M. EGLIN Jean-François fait remarquer que les arbustes situés devant les anciens bureaux Lang devraient être élagués.

▲ Rénovation salle polyvalente : M. KUENY Raphaël rappelle que la salle polyvalente devrait être rénovée, et ce sans attendre la réponse de la construction d'un collège. Le Maire répond que la salle sera aménagée selon s'il y a un deuxième COSEC ou non. La décision sera prise en 2004.

▲ Travaux d'assainissement : les travaux débiteront dans les rues du 19 Novembre et de la République le 20 octobre.

M. GRIENENBERGER Etienne fait remarquer que ces travaux inquiètent les commerçants et souhaite que le trafic routier ne soit pas interdit.

Une déviation pourrait être mise en place par la rue des Ecoles. M. HEISSLER juge qu'il faudra mettre en place un service d'ordre pendant les entrées et les sorties de classes.

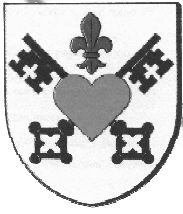
M. SCHAFFHAUSER Fernand propose que les particuliers empruntent la rue de l'III.

Le Maire précise que l'entreprise s'est engagée à faire les travaux par tronçon, mais souligne que lorsque la route est entièrement coupée, les ouvriers peuvent travailler plus vite que si la circulation est alternée.

M. GRIENENBERGER conçoit que si la route est coupée pendant seulement 8 jours le problème est bien moins important que pendant une période plus longue, ce qui fut le cas pendant les travaux à GRENTZINGEN.

Monsieur le Maire indique que le possible sera fait pour maintenir la circulation.

La prochaine réunion du Conseil Municipal est prévue pour le 07 novembre 2003 à 19 h.
Plus personne ne demandant la parole, Monsieur le Maire clôt la séance à 22 h 45.



REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

EN DATE DU 7 NOVEMBRE 2003

Le 07 novembre 2003 à 19 h 00, le Conseil Municipal s'est réuni en Mairie, en séance ordinaire, sur convocation de Monsieur le Maire en date du 03 novembre 2003.

Etaient présents, sous la présidence de Monsieur Henri HOFF, Maire, M. Guy EGGENSPIELER Adjoint, Mme Françoise JERMANN, Adjoint, MM Jean-Claude SCHIELIN, Adjoint, Mme Evelyne HERMANN, MM Jean-François EGLIN, Dominique BILLAND, Fernand SCHAFFHAUSER, Jean-Pierre KRICK, Etienne GRIENENBERGER, Olivier HEISSLER, Raphaël KUENY.

Etaient absents, excusés : René EGLIN Adjoint (procuration à M. le Maire), Michel NUSSBAUMER (procuration à M. Dominique BILLAND), Serge CHRETIEN (procuration à M. Etienne GRIENENBERGER).

Monsieur le Maire ouvre la séance à 19 h 10 en passant à l'ordre du jour.

1. PLAN DE GESTION DE NOTRE FORET COMMUNALE 1993 – 2012 : BILAN D'ETAPE A MI-PARCOURS

Monsieur le Maire remercie M. LAGREDE Didier, Chef de triage de DURMENACH de l'Office National des Forêts, d'avoir consacré sa soirée à présenter aux Conseillers le plan d'aménagement de gestion de la forêt communale.

M. LAGREDE indique que le plan d'aménagement actuel a été mis en place en 1993 en concertation avec la Commune, et fixait les objectifs sur 20 ans, soit jusqu'en 2012. La réforme de l'O.N.F. de 2002 impose la présentation d'un bilan à mi-aménagement.

Un plan d'aménagement englobe l'étude des sols, des végétaux, de la faune et de la forêt.

Exploitation de la forêt :

En 1993, la forêt communale était divisée en trois groupes d'aménagement :

- un groupe de régénération stricte (secteur de bois destinés à être coupés entièrement et reboisés) : parcelles 2, 8 en partie et 9
- un groupe de préparation (secteur de bois à éclaircir par des coupes) : parcelles 5, 7 et 9
- un groupe d'amélioration ou jeunesse (secteur de bois jeunes) : parcelles 1, 3, 4, 6 et 8 en partie

Le plan prévoyait annuellement la coupe de :

- 76 m³ de vieux bois ; à l'heure actuelle, moins de 50% de ces prévisions ont été coupées.
- 30 m³ de jeune bois : en 10 ans, ces coupes ont triplé.

Globalement, les prévisions sont ainsi maintenues, et tout ce qui a été martelé en jeune bois a été exploité.

Depuis la tempête de décembre 1999, le système d'exploitation a été modifié : le groupe de régénération stricte a été élargi et dorénavant, il n'y a plus de coupe stricte de la totalité des parcelles de régénération. Seuls les gros bois sont prélevés et ceci dans toutes les parcelles. Ce prélèvement, avec un retour sur parcelle tous les 5 ou 6 ans, permettra un renouvellement de bois tous les 20 ans, et la régénération, si possible naturelle, est assurée. En effet, le gros bois étant enlevé, les arbres restants poussent mieux.

Essences d'arbres composant la forêt :

- ▶ La parcelle n°2 est essentiellement composée de frênes ; y apparaît également du chêne. L'objectif est de conserver 40% de frênes.
- ▶ La parcelle n°8 est essentiellement composée de chênes, mais est aussi envahie par du charme. L'ONF compte y planter également du merisier.
- ▶ La parcelle n°9 était composée de gros hêtres qui ont été coupés. Dans ce secteur, l'ONF fait fructifier des chênes.
- ▶ Les parcelles 5 et 7 sont composées de semis.

M. LAGREDE propose aux Conseillers Municipaux de leur faire visiter la forêt communale. Une date sera fixée début 2004 pour le début du printemps prochain.

M. SCHIELIN Jean-Claude souhaite savoir s'il y a quelques arbres à essence particulière dans notre forêt communale. M. LAGREDE lui répond qu'il y a quelques chênes rouges.

M. SCHIELIN souhaite également avoir des renseignements sur le label européen P.E.F.C. M. LAGREDE indique que ce label assure aux acheteurs de bois que la forêt est gérée de façon pérenne et que les différents intermédiaires de façonnage ont également ce label. Le label permet d'adhérer au programme européen des forêts certifiées et gage de la bonne gestion durable de la forêt. Le PEFC garantit la qualité à la fois des produits mais aussi et surtout de la manière dont il est exploité.

Le Maire fait remarquer que le changement de stratégie de l'après 1999 démontre une nouvelle fois que toute catastrophe peut avoir de bonnes répercussions. Il souligne aussi que M. LAGREDE a conseillé la Commune en ce qui concerne le boisement du talus attenant au futur dépôt des déchets verts, derrière l'Ecomarché.

M. LAGREDE termine en indiquant que la gestion de la forêt nécessite la présence de personnel stable : il relève l'avantage de pouvoir disposer de bûcherons locaux par rapport à des entreprises qui ne connaissent pas l'historique des travaux. Il indique également que l'évolution de la législation en matière de sécurité des bûcherons nécessite désormais la présence de 3 personnes au moins par équipe, formées aux travaux de la forêt, avec des outils et des vêtements adaptés.

2. APPROBATION DES PROCES VERBAUX DES REUNIONS DES 05 SEPTEMBRE 2003 ET 10 OCTOBRE 2003

Séance du 05 septembre 2003 : Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve ce compte rendu.

Séance du 10 octobre 2003 : Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve ce compte rendu.

M. EGGENSPIELER Guy souhaite revenir sur le point 12.2 de ce compte-rendu pour préciser que pour le locataire occupant l'appartement précédemment, la Commune avait pris en charge le remplacement de la moitié du revêtement de sol. C'est pourquoi M. et Mme GATTO-BRAND demandent également une contribution.

La discussion fait ressortir que le quémendeur a procédé à l'investissement sans demande préalable parce que l'existant ne lui plaisait pas.

Est également relevé la modicité du loyer qui aurait été relevé si l'appartement avait été réaménagé auparavant. A noter que l'état des lieux lors de l'entrée en jouissance du logement, n'avait donné lieu à aucune contestation.

M. EGGENSPIELER Guy insiste sur le précédent constitué par la pratique antérieure mais le Conseil, dans sa très grande majorité, pense au contraire qu'il faut refuser le fait accompli et reste sur sa position.

Concernant les factures de fuel, M. EGGENSPIELER Guy informe de quelle manière sont répartis les frais de livraison de fuel par la société de livraison, au prorata de la surface des appartements.

Les Conseillers estiment que dans ces conditions, il s'agit d'une transaction privée dans laquelle la Commune n'a pas à intervenir. La discussion doit être menée avec le nouveau locataire au prorata du temps d'occupation du logement.

Par contre, on pourrait imaginer que dans l'avenir, la Commune prenne en charge la dépense globale d'achat du fuel pour l'ensemble des logements communaux, et intègre le remboursement dans les charges demandées aux locataires.

3. SUPER U : AUTORISATION DE DEPOSER UN DOSSIER DE CREATION SUR PARCELLE COMMUNALE

Rappel des délibérations

<u>Date</u>	<u>point</u>	<u>objet</u>
16.05.2003	2	SUPER U : autorisation à déposer un dossier pour la création par transfert – extension d'un SUPER U

3.1. Création d'un SUPER U

La délibération du 16 mai portait sur la création par transfert – extension d'un SUPER U sur propriété communale à WALDIGHOFFEN.

Monsieur le Maire informe sur l'évolution du dossier. En effet, dans le but de répondre favorablement au souhait de la Municipalité de DURMENACH soucieuse de la préservation de l'attractivité commerciale de leur bourg – centre, la SARL DUPOUX – KIRSCHER y maintiendra son magasin.

Entretemps, les Services des Domaines ont exprimé leur avis qui sera annexé au présent compte-rendu.

Il y a ainsi lieu de redélibérer pour une autorisation concernant la création d'un SUPER U.

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à la majorité (2 voix contre : MM SCHAFFHAUSER Fernand et HEISLER Olivier) des voix des membres présents et représentés,

AUTORISE la SARL DUPOUX-KIRSCHER, représentée par MM DUPOUX et KIRSCHER à déposer auprès de la CDEC du Haut-Rhin son dossier pour la création d'un SUPER U à WALDIGHOFFEN.

L'autorisation vaut pour la parcelle de terrain, propriété de la Commune de WALDIGHOFFEN, cadastrée section 8 n°251, d'une surface de 3,1410 hectares dont 2,0310 hectares pour l'emprise SUPER U.

Elle est valable un an avec possibilité de reconduction.

AUTORISE le Maire à signer toutes pièces administratives concernant cette autorisation.

3.2. Création d'une station service

La création de la station-service nécessite également une prise de position du Conseil Municipal.

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à la majorité (2 voix contre : MM SCHAFFHAUSER Fernand et HEISLER Olivier) des membres présents et représentés,

AUTORISE la SARL DUPOUX-KIRSCHER, représentée par MM DUPOUX et KIRSCHER à déposer auprès de la CDEC du Haut-Rhin son dossier pour la création d'une station service à WALDIGHOFFEN.

L'autorisation vaut pour la parcelle de terrain, propriété de la Commune de WALDIGHOFFEN, cadastrées section 8 n°251, d'une surface totale de 3,1410 hectares dont 108 m² pour la station service.

Elle est valable un an avec possibilité de reconduction.

AUTORISE le Maire à signer toutes pièces administratives concernant cette autorisation.

4. DROIT DE PREEMPTION URBAIN

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, décide de ne pas exercer le droit de préemption urbain sur les parcelles suivantes :

▲ parcelle section 2, n°176/46, d'une contenance de 3,58 ares

▲ parcelle section 2, n°177/46, d'une contenance de 6,87 ares

appartement sis au 49 rue du Maréchal Joffre

appartenant à M. HAYDAR Kaya

acquéreur : M. TESIC Goran

5. ACQUISITION D'UN PUPITRE DE SONORISATION PORTABLE

Monsieur le Maire rappelle la proposition de M. GRIENENBERGER Etienne d'acquérir un nouveau pupitre de conférence sonorisé portable. Il présente au Conseil les tarifs généraux pour cet équipement et ses accessoires et cite plusieurs Collectivités proches qui ont déjà fait l'acquisition de ce matériel et se déclarent enchantées.

Après discussion approfondie, le Conseil Municipal retient les propositions d'une Commission composée de Monsieur le Maire, M. EGGENSPIELER Guy, Mlle JERMANN Françoise et M. GRIENENBERGER Etienne, pour acquérir le matériel suivant :

→ un pupitre de conférence sonorisé portable « conference Desk-ITEC » : 4 250,00 €

→ un système H.F. intégré (micro poing sans fil) :	1 050,00 €
→ un « Active Box Itec » complet :	1 965,00 €
→ un système H.F. intégré (micro poing sans fil) :	1 050,00 €
→ un module H.F. supplémentaire même fréquence :	<u>600,00 €</u>
Pour un montant total de :	8 915,00 € HT
Soit :	10 662,34 € TTC

La négociation a permis de compléter gratuitement le matériel avec les accessoires suivants :

• <u>pour le pupitre :</u>	
↳ un micro pupitre flexible :	210,00 €
↳ un micro fil avec pied support :	130,00 €
↳ un panneau d'identification :	48,00 €
↳ un lecteur enregistreur CD :	130,00 €
↳ un CD « Sonneries et Musiques Officielles » :	18,00 €
↳ une housse de transport :	310,00 €
• <u>pour l'active-box :</u>	
↳ une housse de transport :	210,00 €
↳ une fonction « ajustement automatique » :	<u>160,00 €</u>
soit au total :	1 216,00 € HT
	1 454,34 € TTC

Une démonstration aura lieu lundi le 10 novembre 2003. Le Maire propose de faire des essais dans la salle polyvalente et à l'extérieur, et il convie les conseillers municipaux à y assister.

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

DECIDE l'acquisition du matériel de sonorisation pour un montant HT de 8 915,00 € HT, soit 10 662,34 € TTC.

CHARGE la Commission de tester le matériel le 10 novembre.

AUTORISE le Maire à signer le bon de commande ainsi que toutes pièces administratives et financières qui s'y rapportent.

AUTORISE le Maire à régler la dépense sur les crédits inscrits à l'article 2184 de l'opération 45. Cette ligne sera abondée par un transfert du compte 6281 de la Section de Fonctionnement.

6. EXTENSION GROUPE SCOLAIRE

6.1. Marché TOUAX : location de locaux préfabriqués provisoires

<u>Rappel des délibérations</u>		
<u>Date</u>	<u>point</u>	<u>objet</u>
11.07.2003	4.5.1	Décision de reconduire le contrat de location de 3 classes pour 1 an
11.07.2003	4.5.2	Décision de location d'une classe supplémentaire à intégrer dans le contrat global
05.09.2003	4.3	Décision d'installation de sanitaire suite aux travaux dans l'Ecole Primaire

Monsieur le Maire récapitule les incidences financières des décisions prises précédemment pour répondre aux besoins d'hébergement des classes d'Ecole Primaire de la nouvelle classe créée par Monsieur l'Inspecteur d'Académie, ainsi qu'à la nécessité d'installer des sanitaires, suite à la destruction des WC sous le préau, aile ouest.

Reconduction contrat de location de 3 classes	
Prix approuvé le 11.07.2003	1 898,75 €/mois
Location d'une classe supplémentaire	
Prix approuvé le 11.07.2003	474,61 €/mois
Location d'un module sanitaires	<u>307,21 €/mois</u>
	2 680,57 €/mois

La durée de location est cependant réduite à 9 mois maximum, l'échéance d'achèvement des travaux de la tranche « Ecole Primaire » étant fixée au mois d'avril 2004. Le module sanitaires pourra être sans doute rétrocedé plus rapidement, après libération des WC sous le nouveau préau en construction.

Le coût total de location fixé dans l'avenant s'élèvera donc à 24.125,13 €. S'y ajoutent les frais de transport et de mise en place, soit 3 935,00 € HT. Le montant total de l'Avenant n°4 s'élèverait ainsi à 28.060,13 € HT, soit 33.559,92 € TTC.

Le projet d'Avenant a été soumis à la Commission d'Appel d'Offres qui s'est réunie ce même jour. Celle-ci a émis un AVIS FAVORABLE à la reconduction de la location pour les locaux déjà en place, les frais d'enlèvement et d'installation de nouveaux locaux s'avérant prohibitifs. Les prix proposés pour les 2 locaux supplémentaires lui apparaissent intéressants.

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,
Vu l'Avis favorable de la Commission d'Appel d'Offres,
Vu la nécessité de disposer de ces locaux avant achèvement des travaux du groupe scolaire,

- CONFIRME ses décisions du 11 juillet 2003.**
- APPROUVE les prix proposés par la Société TOUAX.**
- APPROUVE l'avenant n°4 proposé.**
- AUTORISE le Maire à signer l'avenant n°4, ainsi que toutes pièces administratives et financières qui s'y rapportent.**
- AUTORISE le Maire à régler les dépenses qui seront prélevés sur le compte 6135.**

6.2. Marché MEYER : lot menuiseries intérieures

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le devis des placards prévus pour équiper les locaux de l'Ecole, section Maternelle.

Certains éléments font l'objet de nouvelles décisions.

6.2.1. Lever d'options

Les prix des placards des classes 1 à 4 sont prévus au marché initial, de même que ceux de la cloison vitrée de la classe 1 et l'accueil vestiaires. Ils y sont cependant inscrits en option et ne sont pas cumulés dans le montant général.

Leur mise en place induit donc une dépense supplémentaire dont le montant total s'élève à 18 453,92 € HT, soit 22 070,89 € TTC.

6.2.2. Mobilier supplémentaire

Il concerne un élément colonne et un caisson en local cuisine, un caisson de rangement pour couverture et casiers en salle de repos, un plan de travail en local d'aide maternelle pour un montant total de 3 577,00 € HT.

La Commission d'Appel d'Offres, réunie ce même jour, a émis un AVIS FAVORABLE, à la passation d'un Avenant n°2 pour l'acquisition de ces équipements.

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- APPROUVE la passation d'un avenant n°2 au marché initial, faisant passer le montant total des travaux du lot n°8 – tranche ferme – à 84.593,73 € HT soit 101.174,10 € TTC, la tranche conditionnelle restant inchangée à 26 358,59 € HT soit 31 524,87 € TTC.**
- AUTORISE le Maire à signer l'Avenant correspondant et toutes pièces administratives et financières qui s'y rapportent.**
- AUTORISE le Maire à régler les dépenses qui sont à prélever sur le compte 2313 opération 30.**

6.3. Marché HEINIS – Lot 11 – chauffage, ventilation

Monsieur le Maire donne au Conseil les détails sur le coût de remplacement de la tuyauterie non prévu au marché initial.

Les travaux concernent le remplacement de 109 mètres d'anciennes conduites de chauffage. L'ensemble de ces conduits a été calorifugé.

A noter, la pénibilité de l'intervention en vide-sanitaire.

Au constat des explications fournies, il considère que la proposition financière est correcte.

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

APPROUVE l'avenant n°1 des Ets HEINIS, lot 11 – chauffage, ventilation, d'un montant de 18 674,00 € HT, soit 22 334,10 € TTC.

AUTORISE le Maire à signer l'avenant et toutes pièces administratives et financières qui s'y rapportent.

AUTORISE le Maire à régler les dépenses qui sont à prélever sur le compte 2313 opération 30.

6.4. Divers

Monsieur le Maire indique qu'une réunion est prévue avec les architectes le 12 novembre prochain, afin d'effectuer une mise au point de l'avancement des travaux et un récapitulatif des travaux 2^{ème} tranche.

En outre, M. EGGENSPIELER Guy informe dès à présent qu'un problème est apparu en ce qui concerne l'alimentation en eau chaude des vestiaires du football club, dont l'alimentation se fait par l'école. En particulier les ballons d'eau chaude des vestiaires devront être remplacés. Il peut être envisagé une production d'eau chaude par la chaudière en hiver et électrique en été.

M. KUENY Raphaël propose un chauffage solaire. M. SCHIELIN Jean-Claude ajoute que l'ADEME accorde des subventions pour l'installation d'appareils fonctionnant à l'énergie solaire. M. GRIENENBERGER Etienne indique que ce système est intéressant mais a un coût élevé.

M. KUENY Raphaël demande si l'école sera raccordée au réseau gaz. Le Maire l'informe que le raccordement est prévu dans le cadre de la Convention signée entre GDF et la Commune.

Le besoin en eau chaude étant seulement ponctuel de septembre à mai pour les footballeurs, il pourrait être intéressant de ne pas coupler la production d'eau chaude en été sur la chaudière de l'école.

7. FONDS D'INTERVENTION POUR LA SAUVEGARDE DE L'ARTISANAT ET DU COMMERCE (FISAC) : PROJET D'AIDE AUX COMMERCES DE PROXIMITE DE WALDIGHOFFEN

Monsieur le Maire rappelle son engagement passé pour la signature d'une Charte tripartite entre l'ACAW, la Chambre de Commerce et d'Industrie de MULHOUSE et la Municipalité. La démarche n'a pas pu aboutir mais a conduit à l'organisation d'une enquête sur les attentes des consommateurs fréquentant les commerces de WALDIGHOFFEN. Celle-ci a permis de mettre en évidence les points faibles à corriger.

Monsieur le Maire rappelle également les discussions précédant la délibération du 16 mai 2003 relative à l'implantation d'un SUPER U à WALDIGHOFFEN, dans lesquelles les préoccupations de l'aménagement concomitant des stationnements et accès aux commerces locaux de proximité ont été intégrées.

Ce souci a aussi été pris en compte dans les réflexions sur l'aménagement projeté des RD 463 et 9bis traversant le village.

Dans le prolongement de cette politique de soutien aux petits commerces, base de notre politique économique communale, Monsieur le Maire rend compte des résultats de la réunion qui s'est tenue le 28 octobre. Y assistaient M. GEHRHART et Melle FARGUES de la CCI, M. DIETSCHY, Président de l'ACAW, et lui-même.

En conclusion de cette rencontre s'est dégagé l'intérêt de mettre sur pied une Opération Collective de Modernisation de l'Artisanat, du Commerce et des Services en milieu rural. Celle-ci peut être financée par le FISAC après réalisation d'une étude de faisabilité dont la maîtrise d'ouvrage doit être assumée par une Collectivité locale chef de file.

La démarche doit associer étroitement les Commerçants locaux. Un bon outil d'accompagnement est l'ORAC qui permet aux commerçants d'obtenir également d'intéressantes subventions croisées pour moderniser les lieux d'accueils dédiés aux clients. Le FISAC peut intervenir pour des dépenses de fonctionnement (jusqu'à 50%) mais aussi d'investissement (20%).

Monsieur le Maire insiste sur l'importance d'une telle démarche collective avec nos forces vives, à un moment où nous réfléchissons sur l'aménagement de nos principales voies de circulation.

Il propose donc de demander à la chambre de Commerce et d'Industrie de bien vouloir provoquer une première rencontre de concertation avec les différents partenaires financiers, les Administrations et Chambres consulaires concernées, et de se prononcer sur le principe du lancement d'une opération FISAC. Il proposera également à la Communauté de Communes Ill et Gersbach d'élargir la réflexion sur l'ensemble de son périmètre par la mise sur pied d'une ORAC intercommunale.

Le CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité des membres présents et représentés,

APPROUVE la proposition du Maire de lancer une procédure d'Opération Collective de Modernisation de l'Artisanat, du Commerce et des Services.

8. SIAC : TRANSFERT DU SIEGE SOCIAL

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que le Conseil d'Administration du S.I.A.C. de HIRSINGUE a décidé, lors de la séance du 12 mai 2003, le transfert du siège social du syndicat de la Mairie de HIRSINGUE à celle de HENFLINGEN. Le Conseil Municipal de HENFLINGEN a approuvé cette décision le 27 juin 2003.

Conformément aux dispositions réglementaires et notamment aux articles L.5212-26 et suivants du Code général des collectivités territoriales, chaque Commune membre du S.I.A.C. doit s'exprimer sur ce transfert.

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

APPROUVE le transfert du Siège social du Syndicat Intercommunal pour les Affaires Culturelles du Collège de Hirsingue de la Mairie de HIRSINGUE à la Mairie de HENFLINGEN.

CHARGE Monsieur le Maire d'informer Monsieur le Président du Syndicat Intercommunal pour les Affaires Culturelles du Collège de Hirsingue.

9. DEBAT SUR LA POLITIQUE ASSOCIATIVE COMMUNALE

Monsieur le Maire souhaite lancer la réflexion sur une adaptation de notre politique associative au nouveau contexte né de l'évolution de notre Communauté villageoise et insiste sur la nécessité de définir clairement le champ de l'intérêt public de la démarche.

Il constate que la pratique actuelle correspond à une reconduction annuelle systématique d'une politique mise en place il y a une vingtaine d'années et se résume à une mise à disposition, suivant la demande mais sans réelles lignes de force clairement exprimées, de locaux et d'équipement, d'attribution de subventions occasionnelles et un soutien moral par la présence de la Municipalité aux différentes manifestations.

Or, le monde a complètement changé. Les mentalités et habitudes, les conditions de travail, les disponibilités, les moyens financiers, la mutation très forte de notre Communauté, ont complètement modifié le paysage associatif à WALDIGHOFFEN comme ailleurs. Les principaux aspects à prendre en compte sont :

- ☞ le changement des centres d'intérêts
- ☞ la multiplication des offres de loisirs
- ☞ les moyens de déplacement y compris des jeunes
- ☞ l'élargissement du recrutement autour d'équipements structurants
- ☞ l'effarante multiplication des « normes » et le poids d'une « responsabilisation à tout crin » des Elus et des bénévoles

- ☞ l'impact « Collège » extirpant dès 11 ans les jeunes de la vie associative et culturelle de la Communauté villageoise
- ☞ l'individualisme et le manque d'intérêt pour la pratique culturelle ou la vie associative sauf à consommer occasionnellement et corrélativement l'apparition de la bande nocturne
- ☞ le désœuvrement de certains et l'irrespect dans l'utilisation des équipements mis à disposition

Face à cette mutation quels peuvent être les critères d'intérêt public justifiant l'intervention de la Collectivité publique ?

Il cite quelques pistes :

- ☒ la formation des jeunes
- ☒ l'enrichissement de la Vie Communautaire
- ☒ l'implication sociale ou caritative
- ☒ la politique culturelle d'éveil ou de rencontre
- ☒ l'épanouissement collectif autour d'une activité de communauté
- ☒ l'animation des équipements publics
- ☒ la qualité de vie de la communauté
- ☒ la notoriété et le rayonnement autour de notre bourg-centre

Conditions d'intervention :

- ☞ le partenariat en synergie avec notre politique d'animation culturelle et associative
- ☞ la transparence des comptes des partenaires
- ☞ la notion d'intérêt public de leur activité
- ☞ le respect des équipements mis à disposition
- ☞ l'adéquation avec la politique générale de la Commune

Le critère général ne doit plus être le nombre d'Associations locales et la satisfaction de toutes les demandes.

10. DEBAT SUR LA POLITIQUE CULTURELLE COMMUNALE

Monsieur le Maire réaffirme sa conviction sur l'importance d'une politique culturelle forte, bien ciblée et ouverte sur les besoins et attentes de notre Communauté villageoise. L'ouverture de nouveaux espaces, la multiplication des rencontres et la diversité des demandes oblige à considérer cette démarche largement au-delà du strict cadre communal.

Il y a donc lieu d'ouvrir la démarche au niveau intercommunal. Il faut être honnête : à ce jour, nous n'avons pas de politique culturelle qui soit digne de ce nom. Il est donc essentiel qu'elle soit mise en route dans les meilleurs délais.

Monsieur le Maire rappelle les importants investissements en cours de réalisation au niveau de l'extension de groupe scolaire et l'intérêt de penser dès maintenant à la place de ces nouveaux équipements dans cette politique qui pourra se décliner sur de nombreux registres.

Politique culturelle d'éveil :

Elle se situe au niveau de nos tous jeunes qui ont une capacité d'assimilation tout à fait privilégiée. Nos nouveaux locaux et équipements pourront jouer à ce niveau un rôle essentiel et un rayonnement important pour notre Commune dans son rôle fédérateur de bourg centre.

Politique culturelle de formation :

Elle doit suivre et déjà accompagner l'éveil. L'action peut se jouer notamment au niveau du partenariat associatif.

Ce volet est également extrêmement important pour la structuration de la personnalité future de l'enfant.

Politique d'épanouissement personnel :

Tournée vers l'accomplissement d'un talent, la créativité et l'imagination de l'artiste, la passion et le savoir-faire ouvert aux autres, elle peut ouvrir l'intérêt plus large de notre Communauté pour un partage, une initiation, les enrichissements culturels personnels.

Politique de communication et d'information :

Elle pourra graviter autour de nos nouveaux équipements prévus dans l'espace multimédia.

Politique de rencontres et d'échanges :

L'ouverture de notre nouvelle salle d'Exposition et d'Animation Culturelle, de taille particulièrement adaptée car modulable, constituera une première réponse dans cet esprit.

Monsieur le Maire propose donc d'engager le débat sur une politique globale tournée vers tous les âges et la plus large diversité, à imbriquer dans le tissu intercommunal proche (Ill et Gersbach) ou plus lointain.

Le temps de la susceptibilité ou de la sensiblerie autour du clocher doit être révolu. Nos habitants ont largement dépassé ce stade et nous demandent de l'efficience, de l'imagination et une réponse à leurs attentes.

11. DEBAT SUR LA PARTICIPATION AUX FRAIS SCOLAIRES

M. EGLIN René n'ayant pu participer à cette réunion, ce point est remis à une séance ultérieure.

12. TRAVAUX DE VOIRIE RUE DE WILLER ET RUE DU 19 NOVEMBRE

12.1. Intervention rue de Willer et rue du 19 novembre

Les intempéries du 28 mai ont provoqué d'importants dégâts rue de Willer. Par ailleurs, des affaissements sur anciens travaux d'eau potable exécutés par la Commune avant la création du District Ill et Gersbach, ont nécessité une intervention pour supprimer les importantes nuisances sonores provoquées par le passage des camions. L'opportunité de travaux adjacents effectuées à proximité par l'entreprise DIETLIN a été mise à profit pour remédier aux problèmes.

Le montant total des travaux exécutés s'élève à 5 745,23 € HT, soit 6 871,30 € TTC.

12.2. Décision modificative

Monsieur le Maire propose de régler la dépense par prélèvement sur l'article 2315 de l'opération 43 – travaux divers de voirie. Cependant, le montant des crédits encore disponibles sur cet article n'est plus que de 56,10 €.

Monsieur le Maire propose de l'abonder par virement d'un crédit de 6850 € excédentaires sur l'article 2315 de l'opération 15 – rue du Château.

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- APPROUVE l'exécution des travaux par l'entreprise DIETLIN**
- APPROUVE la facture n°54823/10/2003 du 20.10.2003 d'un montant de 5 745,23 € HT, soit 6 871,30 € TTC.**
- DECIDE le virement d'un crédit de 6850 € de l'article 2315 de l'opération 15 – rue du Château sur l'article 2315 de l'opération 43 – travaux divers de voirie.**
- AUTORISE le Maire à régler la dépense soit 6 871,30 € TTC de l'opération 43 – travaux divers de voirie.**

13. DIVERS

13.1. Réfection de trottoir rue de Willer

Le Maire rappelle la décision de principe de faire effectuer les travaux de réfection des trottoirs concomitamment avec celle des cours privées engagés par les riverains. Une demande a été faite par M. et Mme HAAS Joseph, pour le trottoir longeant leur propriété au 7, rue de Willer.

Le Maire présente un devis de la Société ENCER concernant ces travaux, et s'élevant à 477,00 € HT soit 570,49 € TTC.

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

APPROUVE le devis établi par l'entreprise ENCER d'un montant de 477,00 € HT, soit 570,49 € TTC.

AUTORISE le Maire à payer la dépense la facture, les crédits étant prévus à l'article 2315 – opération 38 – aires de trottoirs.

13.2. Rénovation de poteaux en fonte

Le Maire présente un devis de la Société STRASSACKER relatif à la rénovation de 6 poteaux en fonte et rajout d'un anneau de fixation. Le devis s'élève à 1036,00 € HT.

Ces poteaux ont été acquis par la Commune voici plusieurs années. Leur utilisation n'est pas encore définie. M. GRIENENBERGER Etienne est d'avis que la réfection ne lui apparaît pas opportune tant qu'on ne connaîtra pas la destination finale. Au fil de la discussion, Monsieur le Maire propose une implantation autour de l'espace entourant le Monument aux Morts.

Le CONSEIL MUNICIPAL, après délibération, à l'unanimité des membres présents et représentés,

APPROUVE le devis de l'entreprise STRASSACKER, d'un montant de 1036,00 € HT.

EMET un avis favorable à la proposition faite.

AUTORISE le Maire à payer la facture

13.3. Remplacement de fenêtres en locaux communaux

Le Maire rappelle l'avis favorable de principe du 10 octobre 2003 sur le remplacement des fenêtres du logement situé au 1^{er} étage de l'immeuble sis au 4 rue des Ecoles. Il reste 13 fenêtres à remplacer, dont certaines de façon très urgente.

Le Maire présente un devis de l'entreprise BILLAND MENUISERIE s'élevant à 11.880,00 € HT, soit 12.533,40 € TTC et portant sur le même type de menuiseries bois aluminium que les fenêtres déjà remplacées il y a une dizaine d'années.

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, (M. BILLAND Dominique ayant quitté la salle),

APPROUVE le devis de l'entreprise BILLAND MENUISERIE d'un montant de 11.880,00 € HT, soit 12.533,40 € TTC.

VOTE le crédit nécessaire qui est à prélever du compte 2313 opération 1.

AUTORISE le Maire à régler la facture.

13.4. Mise en sécurité du bureau de Poste

<i>Rappel des délibérations</i>		
<i>Date</i>	<i>point</i>	<i>objet</i>
10.10.2003	9.5	accord pour le remplacement de la porte en bois

Le Maire présente un devis de l'entreprise BILLAND MENUISERIE chiffrant la fourniture et la pose d'une porte coupe feu ½ heure montée sur huisserie métallique. Le devis s'élève à 314,00 € HT, soit 375,54 € TTC.

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, M. BILLAND Dominique ayant quitté la salle,

APPROUVE le devis de l'entreprise BILLAND MENUISERIE d'un montant de 314,00 € HT, soit 375,54 € TTC.

VOTE le crédit nécessaire qui est à prélever du compte 2313 opération 1.

AUTORISE le Maire à régler la facture.

13.5. Informations :

- 🔗 Lampadaires : M. EGLIN Jean-François fait remarquer que les lampadaires n'ont pas encore été mis en place dans la rue des Champs et dans la rue de l'Artisanat. Monsieur le Maire rappelle que les subventions demandées au titre de la DGE 2003 n'ont pas été obtenues.
- 🔗 Statue Jeanne d'Arc : sa remise en état nécessite un traitement par électrolyse. M. EGGENSPIELER va rechercher une entreprise compétente.
- 🔗 Fontaine rue de Willer : M. EGLIN Jean-François fait remarquer que la colonne de la fontaine nécessite également d'être restaurée.
- 🔗 Nids de poules : M. GRIENENBERGER informe qu'il y a des trous dans la chaussée et le trottoir de la rue de Bâle. M. EGGENSPIELER veut profiter de travaux d'enrobés prévus prochainement dans la Commune pour boucher plusieurs trous.
- 🔗 Travaux d'assainissement : M. HEISSLER demande pourquoi les pavés au niveau des travaux ont été enlevés et mis à la décharge. Le Maire et M. EGGENSPIELER vont vérifier si les ordres donnés ont bien été effectués en ce qui concerne ce pavage.
- 🔗 Pavés rue de Bâle : M. GRIENENBERGER fait remarquer que les pavés n'ont pas été remis en place suite aux travaux sur la propriété de M. ANDELFINGER, dans la rue de Bâle. M. EGGENSPIELER va contacter M. ANDELFINGER.
- 🔗 Ralentisseurs : Le Maire présente un type de ralentisseur commercialisé par la Société SOLIDOR et demande l'avis du Conseil pour une mise en place sur la rue de la Poste pour contrecarrer les chauffards. Ce matériel n'est pas convaincant d'après les conseillers.
- 🔗 Ecole : Le Maire indique qu'il est envisagé pour la classe de CM2 (22 enfants) d'organiser un séjour d'une semaine à ILE D'OLERON. Le voyage s'élèverait à 315 € par enfant. Pour rester équitable avec les aides accordées les années précédentes, un consensus se dégage pour donner approximativement la même aide soit environ 65 € par enfant et par jour. De plus, les conseillers souhaitent connaître le nombre d'enfants habitant la Commune de WALDIGHOFFEN.
- 🔗 Téléthon : Sur l'initiative de M. BUISSON, Vice-Président, la Communauté de Communes Ill et Gersbach a décidé de s'associer à l'opération Téléthon 2003 et souhaite que dans chaque Commune aient lieu des manifestations. Mme JERMANN indique les projets de quelques Associations d'autres Communes membres de la Communauté de Communes. Elles se retrouveront toutes le soir du samedi 6 décembre à la salle polyvalente de Waldighoffen. Avec l'aide de bénévoles et d'Associations de Waldighoffen dont l'Amicale des Sapeurs Pompiers, sous la direction de M. Patrick RIEGERT, délégué de WALDIGHOFFEN, elle propose de participer à l'accueil dans notre Commune et d'organiser peut-être une vente de pains d'épice dans le village. Une réunion aura lieu mercredi 12 novembre. Sur proposition du Maire, l'ensemble des Conseillers se dit prêt à participer à la soirée du 6 décembre.

La prochaine réunion est prévue le jeudi 04 décembre à 19 heures.

Plus personne ne demandant la parole, Monsieur le Maire clôt la séance à 23 h 30.

HISTOIRE



Le 11 Novembre 1918, à 11 h était signée l'Armistice mettant fin à quatre années de combats sanglants. Rendons hommage aux poilus, ces hommes qui au péril de leur vie ont combattu l'ennemi et ont gagné celle que l'on appelait à l'époque "La Der des Der".

Les débats du conflit

1914, L'Europe est une grande puissance économique et coloniale. Un fort sentiment nationaliste et des rivalités font monter la tension. **L'assassinat le 28 juin 1914 de François Ferdinand** en Yougoslavie met le feu aux poudres, c'est le début d'une guerre qu'on imaginait rapide ...

Les années d'enfer

La **Grande guerre**, qui devait ne durer que quelques mois, va durer **4 années** pendant

lesquelles les hommes vont vivre un véritable **enfer**. A quatre pattes dans le boue des tranchées, ils vont mener une guerre à laquelle ils ne comprennent plus rien. Pourquoi, pour qui ?

Les États sont ruinés et font appel à des contributions pour pouvoir financer le combat. Le bilan est tragique.

Les Poilus

"**Poilu**" : soldat combattant (brave, qui a du poil), qui s'oppose à "l'embusqué",

mobilisé affecté par faveur à un poste sans danger ou à l'arrière.

36 poilus sont encore en vie au jour d'aujourd'hui en France.

Quelques mots d'argot, hérités de nos poilus : Barda /paquetage, Flingot /fusil, Godillots /souliers, Gnôle/ eau-de-vie, Jus /café, Marmite/ gros obus, Pinard/ vin, Toto/ pou.

La guerre en quelques chiffres :

53 mois, 65 millions d'hommes mobilisés, plus de 8 millions de morts, 6,6 millions de victimes civiles et plus de 20 millions de blessés.

L'Armistice

1917, A bout de force, les combattants ne croient plus

à la victoire. Des mutineries éclatent un peu partout.

En avril, les Américains entrent en guerre au côté des Alliés et remportent la victoire.

Les Allemands épuisés signent l'Armistice le 11 Novembre 1918, dans un wagon aménagé au carrefour de Rethondes dans la forêt de Compiègne.

L'Armistice que nous célébrons encore 85 ans après est un hommage à la paix et aux hommes et femmes des deux camps qui ont tant souffert.

Signature de l'Armistice à Rethondes

CELEBRATION DE L'ARMISTICE

A WALDIGHOFFEN

CE 11 NOVEMBRE :

La commémoration 2003 de l'Armistice de 1918 s'est déroulée dans la soirée du 11 Novembre comme il est de tradition à WALDIGHOFFEN.

Après une messe célébrée par Monsieur le Curé François GUY et rehaussée par la **Chorale Sainte Cécile**, les membres de l'UNC (présidée par M. Léon LABORDE) se sont rendus devant le **Monument aux Morts**.

La **Musique CONCORDIA** a interprété un morceau de circonstance, puis un **poème en dialecte** de Nathan KATZ a été récité par les **enfants de l'école**.

Le Maire, le Président de la Section UNC et le Vice-Président ont déposé une **gerbe** devant le Monument aux Morts.

La **Marseillaise** a retenti après une **minute de silence** et la **Sonnerie « Aux Morts »**.

Le Maire a ensuite lu le **message du Secrétaire d'État à la Défense**.

La cérémonie, dirigée par M. Antoine MECKER, membre du Comité, a

bénéficié de l'aide des **Sapeurs Pompiers** pour le service d'ordre et la haie d'honneur.

Au cours du vin d'honneur offert par la Municipalité, qui a suivi la commémoration, deux médailles ont été remises par M. LABORDE à MM. **François MUNCK** (mérite UNC en bronze) et **Fernand GROELL** (médaille du Djebel en bronze).



EN BREF ...

PARENTS D'ÉLÈVES : ÉLECTIONS DU 17.10.03.



Les personnes suivantes ont été élues, sur une liste présentée par M. RIEGERT, représentants des parents d'élèves au Conseil d'École pour l'année scolaire en cours :

Titulaires :	Suppléants :
RIEGERT Patrick	HELL Peggy
GRUNENWALD Estelle	VETTER Sabine
PARENT Elisabeth	BRAND Catherine
HINDERER Bernadette	SCHULL Béatrice
WALCH Eric	MEISTER Evelyne
HELPER Nathalie Ep CACCESE	KIRSCHER Agnès
GODINAT Alexandra	CARNIEL Alain
JAECKER Marguerite	LUDWID Fabienne

OPÉRATION BRIOCHES :



L'opération brioches organisée dernièrement au profit des personnes handicapées mentales de notre secteur a été une nouvelle fois un succès.

Le montant ainsi recueilli à WALDIGHOFFEN par la vente de 618 brioches est de **3 115 €** (2 691 € en 2002 et 2 481 € en 2001).

L'APEI (Association des Parents et Amis de Personnes Handicapées Mentales de Hirsingue) vous remercie, ainsi que les bénévoles qui ont vendu ces brioches.



LOTO DU FOOT : LE 8 NOVEMBRE

Le dimanche 8 novembre, l'ASW organise un loto dans la salle polyvalente.

CONCERT DE LA MUSIQUE CONCORDIA : LE 16 NOVEMBRE



Le concert annuel de la Musique Concordia aura lieu le dimanche 16 novembre à 16 heures à la salle polyvalente. La qualité sera bien sûr au programme, comme chaque année.



BANQUE ALIMENTAIRE : QUÊTE ANNUELLE LES 28 ET 29 NOVEMBRE



Comme chaque année, l'Association des Donneurs de Sang fera appel à votre générosité le vendredi 28 et le samedi 29 novembre, à la sortie de l'Ecomarché, pour la Banque Alimentaire.

Réservez quelques produits de vos achats pour ceux qui sont dans le besoin.



DONNEURS DE SANG : THÉ DANSANT LE 30 NOVEMBRE

La même Association des Donneurs de Sang organise le dimanche 30 novembre de 14 h 30 à 19 h 30 son désormais habituel et réussi thé dansant.



A partir de 14 h 30, vous danserez avec l'orchestre Guy et Robert FRIESS, en buvant du café et en mangeant des pâtisseries. Une tombola sera organisée.

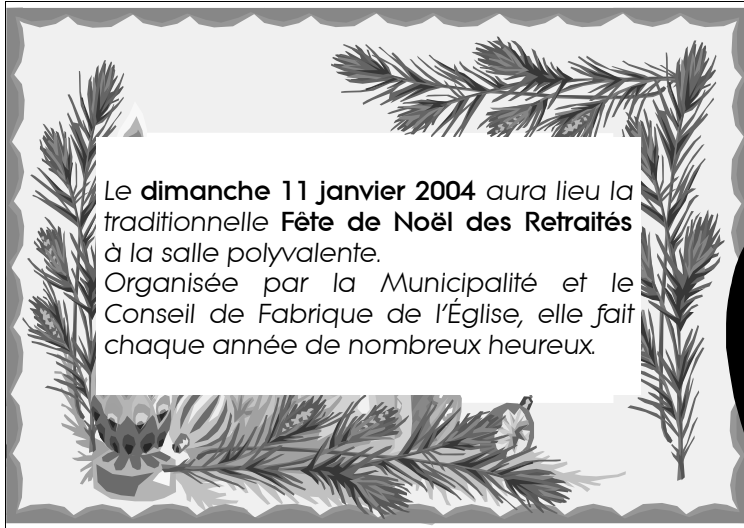
Un repas chaud sera servi à partir de 18 h. Venez nombreux, vous ne le regretterez pas !

MARCHE DE NUIT DU BASKET : LE 17 JANVIER



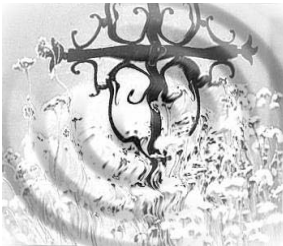
Le samedi soir 17 janvier 2004, le Basket Club organise une marche de nuit sur un parcours illuminé. Les marcheurs pourront ensuite se restaurer dans la salle polyvalente.

FÊTE DE NOËL DES RETRAITÉS : 11 JANVIER



Le dimanche 11 janvier 2004 aura lieu la traditionnelle Fête de Noël des Retraités à la salle polyvalente. Organisée par la Municipalité et le Conseil de Fabrique de l'Église, elle fait chaque année de nombreux heureux.

INFORMATION DES FAMILLES EN DEUIL



La Fédération Régionale des Professions de la Pierre (☎ 03 88 26 16 17) communique :

Si vous êtes importunés au moment du décès d'un de vos proches par des représentants en tous genres voulant tirer parti de votre chagrin, il est de votre droit d'en informer M. le Préfet ou M. le Maire, car ces démarchages sont interdits. (loi du 8 janvier 93).



ALCOOL ASSISTANCE :

✕ **Si vous avez un problème avec l'alcool, la Croix d'Or vous offre :**

L'accueil, une écoute sans jugement, la confidentialité, le soutien psychologique de ses groupes de parole.

✕ **Il faut oser venir en parler :**

- ➔ Avoir le désir de rompre avec l'alcool
- ➔ Accepter l'aide des autres
- ➔ Rétablir la communication avec l'aide de ceux qui ont vécu ce problème
- ➔ Choisir des soins appropriés.

AUTANT DE DECISIONS QUI VOUS AIDERONT A REPRISE DE CONFIANCE !

Renseignez-vous auprès de :

**ALCOOL ASSISTANCE
CROIX D'OR du HAUT-RHIN
25, rue de Ferrette
68640 WALDIGHOFFEN
Tél : 03 89 07 70 83**

ETAT CIVIL ...

NAISSANCES

Le 26 août 2003 : **GROSSHANS Lucie Miléna** de Alain GROSSHANS et de Sylvie HENLIN

Le 30 octobre 2003 : **HAB Noah** de Frédéric Hubert HAB et de Carole Gabrielle SCHORR

Le 9 novembre 2003 : **FRADIN Enzo** de Rodolphe André Jacques FRADIN et de Fatima MARTINS DE SOUSA

Le Maire, les Adjointes et les Conseillers Municipaux présentent leurs très vives félicitations aux heureux parents et souhaitent longue vie aux nouveau-nés.



NOCES D'OR :

C'est le samedi 25 octobre que les époux Gérardine et Raymond DOUBS-SCHWEITZER ont eu la grande joie de fêter les 50 ans de leur vie commune.

La cérémonie a eu lieu à l'église de KOESTLACH où ils s'étaient unis le 23 octobre 1953.

La Municipalité leur adresse ses plus vives félicitations.



FETE DES TISSERANDS 2003

Françoise JERMANN remercie tous les bénévoles qui ont assuré la réussite de cette fête : l'Association Promowal, le Conseil Municipal, les commerces pour la publicité, les Associations qui ont tenu un stand, les Associations qui ont participé à l'animation, les Sapeurs Pompiers et toutes les personnes qui ont aidé à l'organisation de cette Fête des Tisserands sans oublier tous ceux qui ont travaillé dans l'ombre.

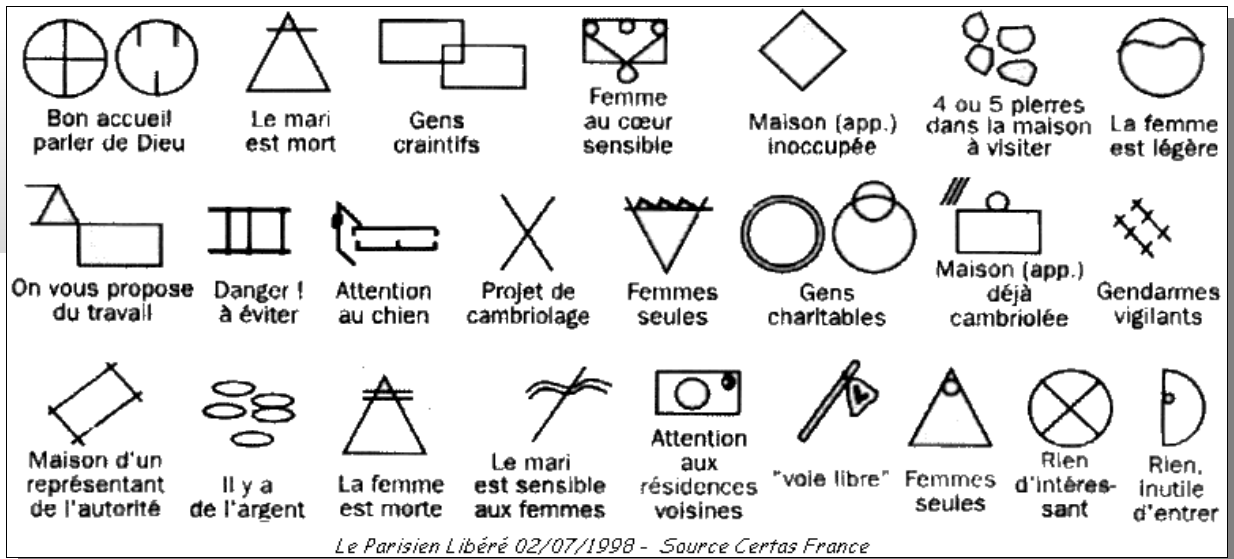
ATTENTION AUX CAMBRIOLAGES ...

Attention, les signes suivants sont utilisés et placés au stylo ou au crayon sur le chambranle des portes palières des appartements (à droite et à hauteur d'homme) ou boîtes aux lettres.

Ils sont disposés à l'intention des individus qui passent pour cambrioler les appartements ou les maisons lorsque les occupants sont absents. Nous vous présentons ci-dessous deux séries de signes, provenant de deux sources différentes.

Quelques dessins se retrouvent dans les deux documents.

Source : Certas France

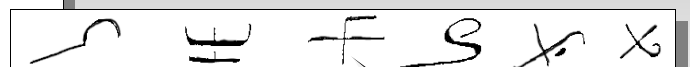


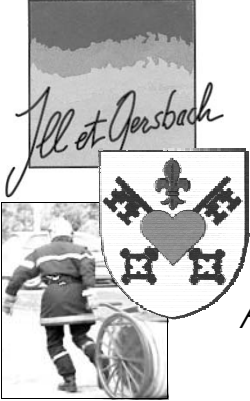
Source : Conseil de l'Europe

	Projet de vol
	Maison inoccupée
	Maison déjà visitée
	Femme seule
	Maison charitable
	Rien d'intéressant
	Femme seule le dimanche matin
	Très bonne maison
	Inutile d'insister
	Bon accueil si on parle de Dieu
	Ici on donne du travail (fourche)
	Bonne maison où habitent des femmes au cœur sensible
	Commune à éviter
	Commune pourvue de gendarmes actifs
	Représentant de l'autorité

N	Cambriolage la nuit
D	Cambriolage le dimanche
DM	Cambriolage dimanche matin
DAM	Cambriolage dimanche après-midi
AM	Cambriolage l'après-midi
M	Cambriolage le matin
	Fenêtres accessibles
	Demeure personne craintive
	Chien dans la cour

Nouveaux signes encore inconnus :





TELETHON ...

2003

5 ET 6 DECEMBRE

Avec la Communauté de Communes « Ill et Gersbach »

Avec le Conseil Municipal de WALDIGHOFFEN

Avec nos Pompiers

Avec nos bénévoles

Participez, en ce 6 décembre 2003
à l'opération TELETHON !

COMMENT ?

- o En participant à l'opération « Manalas »
 - En ouvrant votre porte aux bénévoles les 5 et 6 décembre
 - En vous déplaçant sur 4 points de vente choisis devant nos commerces locaux
- o En venant nous rejoindre à la Salle Polyvalente de WALDIGHOFFEN

Samedi le 6 décembre 2003 à partir de 15 h 30 jusqu'à 17 h 30

Autour d'un vin chaud ou chocolat chaud bien convivial pour accueillir les représentants des communes avoisinantes qui convergeront pour réunir l'ensemble des dons recueillis dans une chaleureuse ambiance musicale.

Faites un don !





CRÈCHE VIVANTE : LE 20 DECEMBRE ...

☐ L'événement du 20 décembre :

Les Écoles de Waldighoffen et de Binzen organisent en ce 20 décembre 2003 une veillée de Noël musicale et poétique sur le thème de la Nativité, avec le soutien logistique de plusieurs associations locales.

La manifestation, placée sous l'égide du Pôle Culturel de Promowal démarrera dans la salle polyvalente par un cortège aux flambeaux, puis une étape se fera place de la Mairie.

Elle se prolongera par une célébration à l'église et prendra fin à la salle polyvalente.

☐ Brochure présentant l'événement :

Elle est disponible dès maintenant au prix de **3€** au profit des handicapés de Hirsingue.

☐ Les participants :

Fort nombreux, ils vous préparent un superbe moment. Participeront à l'animation de cette soirée :

- Les enfants des écoles de Waldighoffen et de Binzen
- Les résidents du Foyer Cuny de Hirsingue
- La Chorales de Grentzingen et ses Flammes Bleues
- Les Chorales réunies de Muespach et Muespach le Haut
- Les Chorales Interparoissiales de Durmenach-Waldighoffen
- L'ensemble de violons de Bendorf
- La Musique Concordia
- Les Pompiers de Waldighoffen
- L'organiste
- M. le Curé François GUY

☐ Le programme :

- ▼ Le **départ du cortège aux flambeaux** sera donné à 17 h 30 à la salle polyvalente.
- ▼ La Musique attendra place de la Mairie et jouera à l'arrivée du cortège : **« Adeste fideles »**.

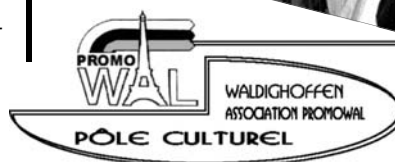
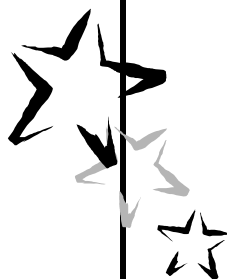
▼ Arrêt place de la Mairie

- * Les différents groupes se présenteront
- * Les **Flammes Bleues** se produiront
- * Les **Chorales** chanteront : **« Canticorum Jubilo »** (Haendel)
- * **Départ vers l'église**

▼ Et, dans l'Église, la Veillée :

- ☆ Vous verrez **des étoiles**, **des bergers**, **des costumes magnifiques**.
- ☆ Vous entendrez **des textes poétiques** et **des superbes musiques** et **chants de Noël**.
- ☆ Vous écouterez **les enfants de Binzen** présenter : **« Das Weihnachtsevangelium nach St Lucas in Wort und Musik »**
- ☆ Vous partagerez le bonheur de ce temps de Noël avec la **Musique**, les **violons** et les **quatre Chorales** qui vous interpréteront à l'unisson le **final** de la veillée **« Douce nuit, Sainte nuit Stille Nacht, heilige Nacht. »**

- ▼ Un **vin chaud** sera offert par la Municipalité après la veillée dans la salle polyvalente pour conclure dans la convivialité ce beau moment.



REPÈRES ...

Événements au fil des jours ...

➔ Les 4 et 5 octobre 2003 :
Exposition ornithologique

Avec de superbes oiseaux pour le plaisir de tous ...



➔ Le 8 octobre 2003 :
Repas carpes frites

La Société de pêche a une fois de plus mis les petits plats dans les grands pour son traditionnel et couru repas carpes frites ...



➔ Les 25 et 26 octobre 2003 :
Exposition Avicole

L'exposition Avicole draine chaque année de nombreux visiteurs. C'était encore le cas en cette fin d'automne ...



➔ Le 30 octobre 2003 :
L'école maternelle a invité le Conseil Municipal et les édiles de Binzen

Comme nous vous l'indiquons en dernière page, Mme FLEURY, avec le personnel de l'école maternelle a, pour fêter leur entrée dans les nouveaux locaux, organisé une soirée très conviviale, comme vous pouvez le constater de visu ...



➔ Le 2 novembre 2003 :
Le Football Club de Waldighoffen a éterné son nouveau maillot

L'ASW a eu le plaisir de revêtir les nouveaux maillots offerts par le Crédit Mutuel Régio Plus ...

L'école maternelle

Intérieur ...



Le 30 octobre 2003, Mme FLEURY, Directrice, entourée de ses collègues enseignants et des aides-maternelles, accueillait M. le Maire, le Conseil Municipal de WALDIGHOFFEN et le représentant des nouveaux délégués des parents d'élèves, pour une soirée très conviviale dans les locaux rénovés de l'École Maternelle.

Avaient également fait l'amitié de participer M. le Maire et M. le Recteur des Ecoles de BINZEN.

A cette occasion, visite, à travers quelques clichés, de cette réalisation, première étape du grand projet d'extension de notre groupe scolaire.

